

Rapports budgétaires CA 2017

Conseil communautaire

28 juin 2018

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 : UN PREMIER EXERCICE BUDGETAIRE POUR LA COMMUNAUTE URBAINE. 5

**A – Les principes définis dans le protocole financier général ont été mis en œuvre
en 2017 6**

B - Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un haut niveau d'épargne brute 11

C – Une trajectoire de baisse de l'encours de la dette pour le budget principal 12

D – Un haut niveau de service public et des investissements en faveur du territoire 14

E - L'engagement dans la contractualisation avec l'Etat 16

PARTIE 2 – LE BUDGET PRINCIPAL 19

I. Les recettes de fonctionnement 20

II. Les dépenses de fonctionnement 31

III. Les recettes d'investissement 41

IV. Les dépenses d'investissement 43

PARTIE 3 – LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES 65

I Les recettes de fonctionnement 66

II. Les dépenses de fonctionnement 67

III. Les recettes d'investissement 69

IV. Les dépenses d'investissement 69

PARTIE 4 – LE BUDGET DES TRANSPORTS PUBLICS DE PERSONNES	70
I Les recettes de fonctionnement	70
II. Les dépenses de fonctionnement	72
III.La section d'investissement	73
PARTIE 5 – LE BUDGET DE L'EAU POTABLE	75
I Les recettes de fonctionnement	75
II. Les dépenses de fonctionnement	78
III. Les recettes d'investissement	80
IV Les dépenses d'investissement	81
PARTIE 6 – LE BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT	83
I Les recettes de fonctionnement	83
II. Les dépenses de fonctionnement	86
III. Les recettes d'investissement	88
IV. Les dépenses d'investissement	89
PARTIE 7 – LES BUDGETS A VOCATION TOURISTIQUE	91
I. Le budget du Phare de Verzenay	91
II. Le budget du Camping de Val de Vesle	93

PARTIE 8 – LES BUDGETS A VOCATION PATRIMONIALE	95
I. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims	95
II. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois	97
III. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon	99
IV. Le budget Z.A. de Poilly	101
PARTIE 9 – LES BUDGETS A VOCATION ECONOMIQUE	103
I. Le budget de la ZAC de Bezannes	103
II. Le budget du parc d'activités de la Malle	105
III. Le budget du parc d'activités de la Husselle	107
IV. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin	109
V. Le budget Z.A. Les Grands Longerons	111
VI. Le budget Z.A. Val des Bois	113
PARTIE 10 – LES AUTRES BUDGETS ANNEXES	115
I. Le budget de l'archéologie	115
II. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)	117
ANNEXES	119
ANNEXE 1 : FLUX FINANCIERS LIES A LA MUTUALISATION	120
ANNEXE 2 : LA DETTE DE LA COMMUNAUTE URBAINE	121

Partie 1

Le compte administratif 2017 :

Un premier exercice budgétaire pour la communauté urbaine.

Les résultats du compte administratif 2017 constituent la traduction budgétaire de la première année d'existence de la communauté urbaine.

Par définition, s'agissant d'un premier exercice, la présente note se bornera à décrire les équilibres financiers de l'année 2017 sans comparaison avec les exercices antérieurs.

Les comptes administratifs 2017 de la Communauté urbaine du Grand Reims sont constitués :

- d'un budget principal,
- et de budgets annexes (zones d'activités économiques, phare de Verzenay, camping de Val de Vesle, ordures ménagères, eau, assainissement, transport, archéologie...).

La gestion communautaire en 2017 a été guidée par des objectifs d'efficacité et de performance dans le respect des documents fondateurs suivants : la charte de gouvernance adoptée le 9 janvier 2017, le protocole financier général adopté le 19 janvier 2017.

Ainsi les objectifs suivants ont été poursuivis :

- La neutralité budgétaire pour les communes et fiscale pour les ménages,
- Le lissage des taux pour les entreprises du territoire,
- L'équité entre toutes les communes et la solidarité intercommunale,
- et le maintien d'un haut niveau d'investissement sans recours à un endettement excessif passant nécessairement par des efforts de gestion des dépenses de fonctionnement.

A – Les principes définis dans le protocole financier général ont été mis en œuvre en 2017

1. La neutralité fiscale pour les ménages et le lissage de taux pour les entreprises

Les élus de la Communauté urbaine du Grand Reims ont acté les principes suivants :

- la fiscalité des ménages du Grand Reims ne devait ni augmenter, ni baisser du fait du passage en communauté urbaine,
- les recettes fiscales des communes ne devaient ni augmenter, ni baisser du fait du passage en communauté urbaine,

Afin d'aboutir à la neutralisation fiscale :

- les communes, dont les taux intercommunaux ont augmenté en 2017 par rapport à 2016, ont baissé leurs taux d'imposition communaux pour que les contribuables ne voient pas d'augmentation de leur fiscalité directe locale. En contrepartie, la Communauté urbaine du Grand Reims a versé une attribution de compensation correspondant à l'écart entre le produit fiscal perçu en 2016 et 2017.
- les communes, dont les taux intercommunaux ont baissé en 2017 par rapport à 2016, ont augmenté leurs taux d'imposition communaux pour que les contribuables ne voient pas de modification de leur fiscalité directe locale. En contrepartie, la Communauté urbaine du Grand Reims a prélevé une attribution de compensation correspondant à l'écart entre le produit fiscal prévu en 2016 et 2017.

A cet effet, lors de sa séance du 27 mars 2017, le Conseil communautaire du Grand Reims a voté les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation : 8,87%
- Taxe sur le Foncier Bâti : 1,45%
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 8,08%
- Contribution Foncière des Entreprises : 24,80%

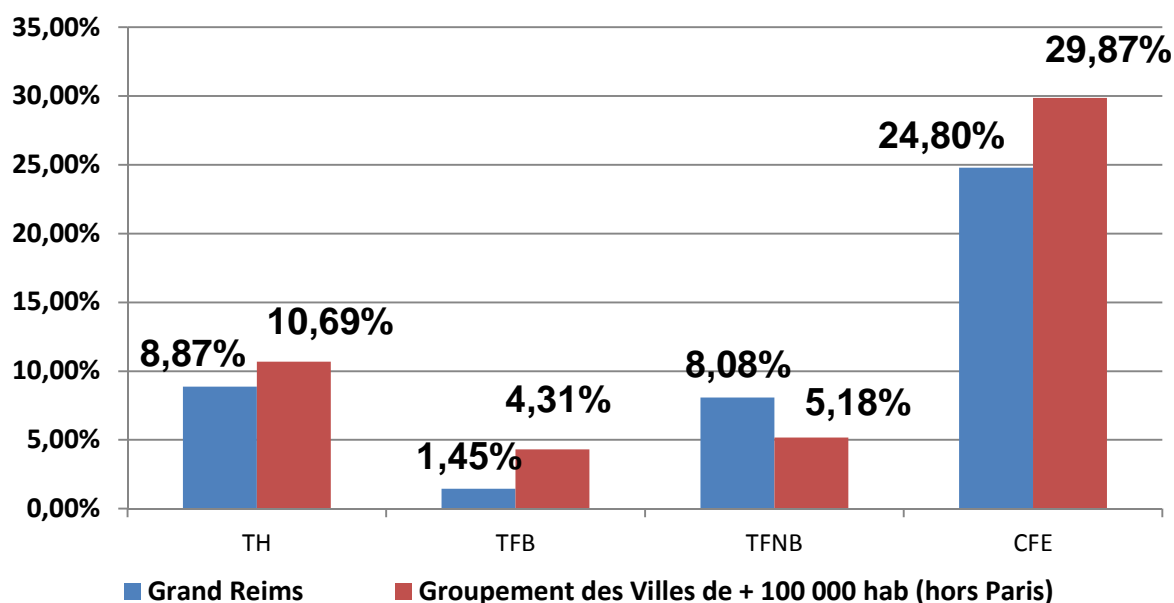
Ces taux intercommunaux se sont substitués à ceux qui étaient appliqués dans les anciens établissements de coopération intercommunale.

La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, dont le taux s'élève à 7,08%, a été intégrée dans les calculs de neutralisation fiscale.

Pour les entreprises, la communauté urbaine a utilisé tous les moyens à sa disposition pour limiter au maximum le passage en communauté urbaine, notamment en adoptant les mécanismes de lissage les plus longs autorisés, à savoir :

- Cotisation foncière des entreprises : 12 années
- Versement transport : 12 années
- Bases minimales de CFE : 10 années.

En 2017, les taux votés par la Communauté urbaine du Grand Reims sont inférieurs à la moyenne des groupements de strate identique.



(*) source SFL Forum

2. **La neutralité budgétaire pour les communes** : les résultats du compte administratif 2017 intègrent les travaux de la CLECT (commission d'évaluation des transferts de charges) intervenus en 2017.

La création de la communauté urbaine a eu pour conséquence des transferts de compétences des communes membres vers la Communauté urbaine du Grand Reims ou inversement des restitutions de compétences de l'EPCI vers ses communes membres.

Dans le cadre du transfert de compétences à la communauté urbaine, la neutralité budgétaire s'est donc traduite de la manière suivante :

- la commune ne supporte plus directement la charge en 2017 mais verse une attribution de compensation à la communauté urbaine,
- la communauté urbaine assure la charge en 2017 mais perçoit une attribution de compensation des communes concernées.

L'évaluation des charges transférées, a été actée au cours de deux réunions de la CLECT, les 24 février et 20 septembre 2017.

Les attributions de compensation de chaque commune se décomposent de la manière suivante :

- l'attribution de compensation historique des communes qui étaient précédemment dans un EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique (FPU),
- l'attribution de compensation fiscale, pour les communes qui étaient précédemment dans un EPCI à fiscalité additionnelle, destinée à compenser les pertes de fiscalité professionnelle, perçue à compter du 1er janvier 2017 directement par la communauté urbaine,
- l'attribution de compensation liée aux transferts ou aux restitutions de charges,
- l'attribution de compensation de neutralisation fiscale, destinée à annuler les effets, pour les budgets communaux, de la hausse ou de la baisse de leurs taux communaux dans le cadre du pacte de neutralisation fiscale.

Les montants des attributions de compensation versées ou perçues par la communauté urbaine se décomposent de la manière suivante :

- les attributions de compensation perçues : **30,32 M€,**
- les attributions de compensation versées : **11,05 M€**

3. Le renforcement de la solidarité communautaire

En 2017, les élus du Grand Reims ont renforcé les dispositifs de solidarité communautaire par le biais de deux outils : **le fonds de péréquation des ressources intercommunales et la dotation de solidarité communautaire.**

- **Le FPIC (fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales)**

Le FPIC consiste à prélever sur les ressources des communautés et des communes bénéficiant d'indicateurs de richesse élevés et à reverser ces sommes aux communes et aux communautés ayant des indicateurs de richesse faibles.

L'évolution de la carte intercommunale en 2017 et le passage en communauté urbaine a eu pour effet de modifier les ratios de richesse utilisés pour la répartition du FPIC. Le territoire communautaire n'est plus éligible au reversement du FPIC. En revanche, pour atténuer cette perte de recettes, une attribution dégressive est versée jusqu'en 2019.

Au titre de l'année 2017, l'ensemble intercommunal (communauté urbaine et communes) a bénéficié **d'un reversement net de 4 320 038 € au titre du FPIC.**

Cette somme a ensuite été répartie entre la communauté urbaine et ses communes membres sur la base d'une solidarité intercommunale partagée :

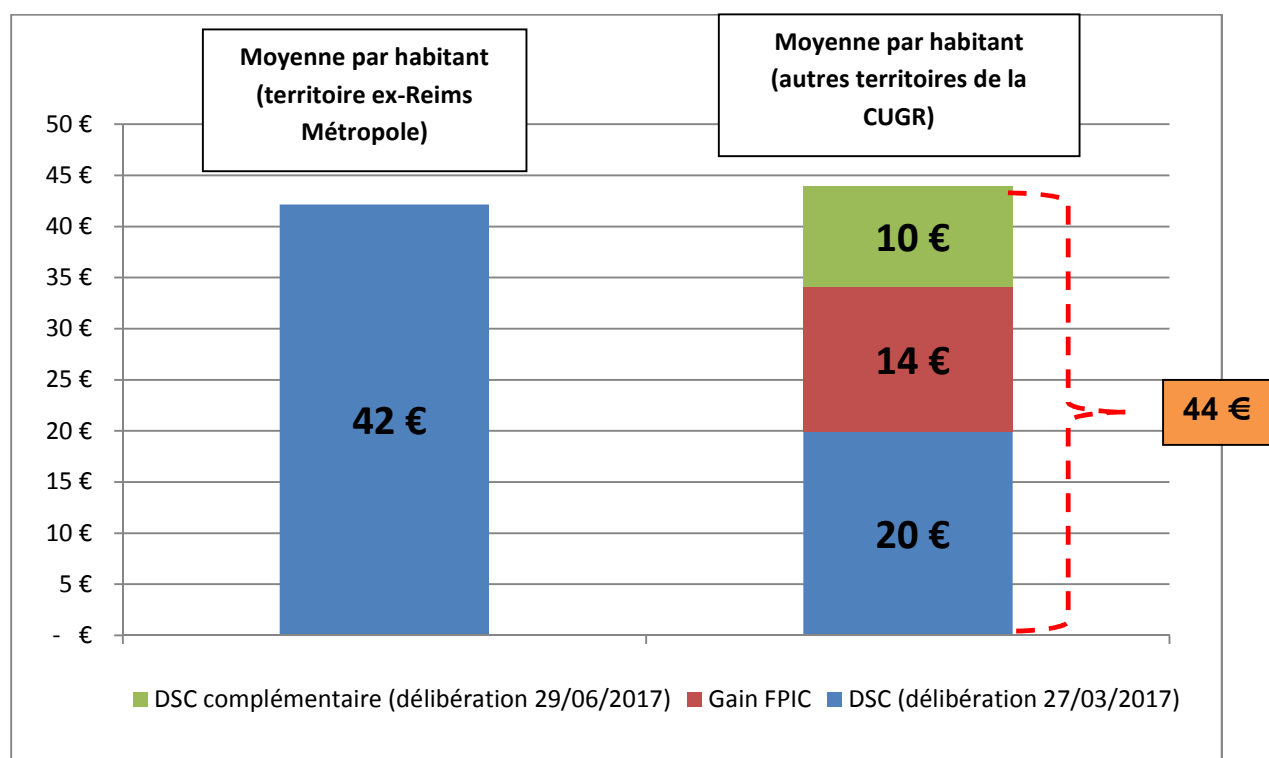
- la neutralité pour les budgets communaux par le maintien des montants perçus en 2016 au titre du FPIC pour les communes de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole (soit 412 914 €) et un maintien partiel pour la ville de Reims (soit 2 413 082 €),
- et une part conservée par la Communauté urbaine du Grand Reims correspondant à son niveau de coefficient d'intégration fiscale soit 1 494 042 €.

- **La dotation de solidarité communautaire** : une enveloppe de 11,8 M€ adoptée en 2017.

Dans le respect du principe de solidarité communautaire entre la Communauté urbaine du Grand Reims et ses communes membres, le conseil communautaire a créé une dotation de solidarité communautaire.

En 2017, une première enveloppe financière d'un montant de 11 M€ a été répartie par délibération votée le 27 mars 2017 entre les communes en fonction de leur population, leur potentiel fiscal et leur revenu par habitant.

Une enveloppe complémentaire de 741 K€ a été votée par délibération le 29 juin 2017, pour permettre aux communes de chacun des territoires de bénéficier d'une enveloppe financière moyenne ramenée au nombre d'habitants homogène sur l'ensemble des territoires du Grand Reims. **Cette DSC complémentaire** a tenu compte des gains réalisés par certaines communes suite à la suppression du prélèvement au titre du FPIC par rapport à 2016, et a été répartie en fonction de la population et du potentiel financier par habitant des communes concernées.

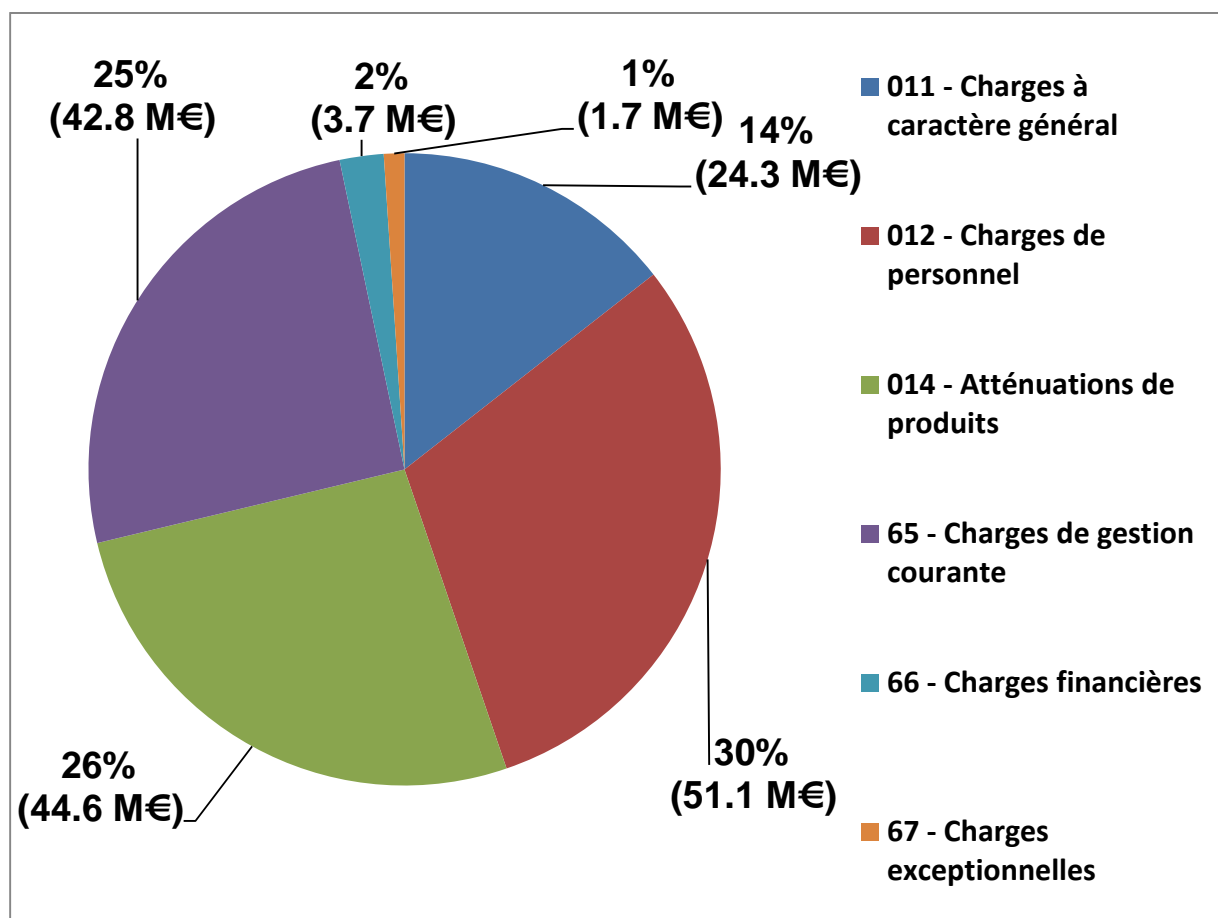


B- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un haut niveau d'épargne brute

Pour le seul budget principal, les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à **168,5 M€**.

La répartition relative des dépenses réelles de fonctionnement par grand chapitre budgétaire est la suivante :

- les charges de personnel pour 30% soit 51,1 M€,
- les atténuations de produits pour 26% soit 44,6 M€, principalement les versements aux communes (attributions de compensation et la DSC),
- les charges de gestion courante pour 25 % soit 42,86 M€ (notamment le contingent SDIS, la participation au budget transport..),
- les charges à caractère général pour 14% soit 24,3 M€.



Une épargne brute maintenue à un haut niveau

L'épargne brute de la collectivité, calculée par différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement s'élève à **52,36 M€**.

Déduction faite du remboursement en capital de la dette en 2017, l'épargne nette de la Communauté urbaine, pour le seul budget principal s'élève à environ 29 M€.

La communauté urbaine a dégagé ainsi en 2017, une épargne brute et nette qui atteste d'une situation financière saine. La maîtrise de ses dépenses de fonctionnement et le niveau de ses ressources lui permettent d'assurer son programme d'investissement, la maîtrise de son endettement et donc sa capacité à assurer le remboursement de l'encours de la dette dans la durée.

C – Une trajectoire de baisse de l'encours de la dette pour le budget principal

Le montant total de l'encours, réel et théorique, au 31 janvier 2017, s'élevait à **163,72 M€**, dont **111,02 M€** au seul budget principal.

Pour le seul budget principal, l'évolution de l'encours de la dette, entre la date de création de la communauté urbaine et le 31 décembre 2017, a été la suivante :

Dettes	Encours au 1/1/2017	Encours au 31/12/2017
Encours de dette réelle	69,9 M€	64,7 M€
Encours de dette remboursé aux communes	51,4 M€	46,6 M€
Encours de dette remboursé par les communes	-0,32 M€	-0,27 M€
Total	121,09 M€	111,02 M€

Sur le seul budget principal, l'encours de la dette au 31/12/2017 a baissé de **10 M€** en une année.

L'encours de la dette résulte :

- de la reprise de la dette des EPCI et des syndicats dissous ainsi que du transfert de la dette communale au titre des compétences transférées (transfert au réel ou théorique),
- de la consolidation d'une enveloppe de 13,2 M€ auprès de la caisse des dépôts et consignation (sur une durée de 15 ans, indexé sur le livret A + 1 %),
- d'un prêt de l'Agence de l'Eau pour un montant de 79 000 euros (sur une durée de 15 ans, à taux 0 %),
- d'un remboursement anticipé à hauteur de 11,6 M€.

La capacité de désendettement de la communauté urbaine, calculée comme le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute, **est de 2,1 années**, soit très en deçà des seuils de criticité (12 années) fixés pour les collectivités territoriales du bloc communal.

Ce ratio démontre la gestion rigoureuse des élus communautaires pour maintenir une situation budgétaire saine de la collectivité.

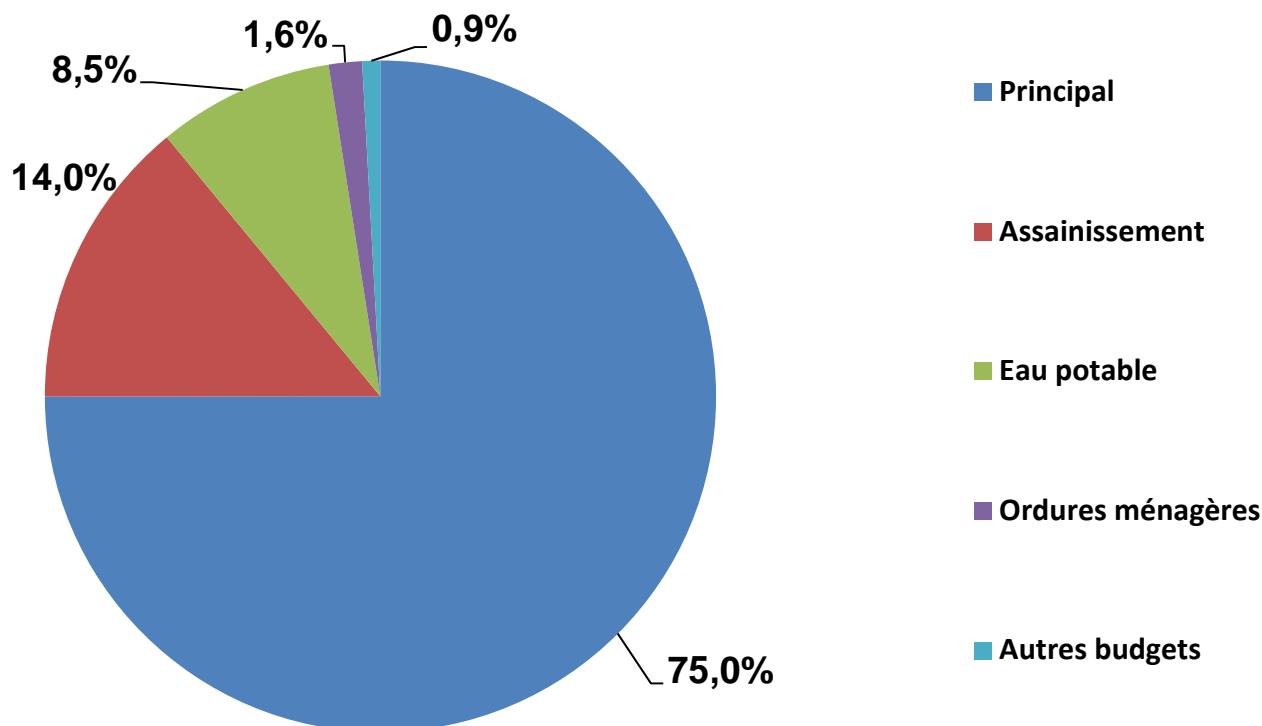
D – Un haut niveau de service public et des investissements en faveur du territoire

Pour le seul budget principal, les dépenses d'investissement se sont élevées à **65,6 M€**, avec un taux de réalisation très important de **81%**.

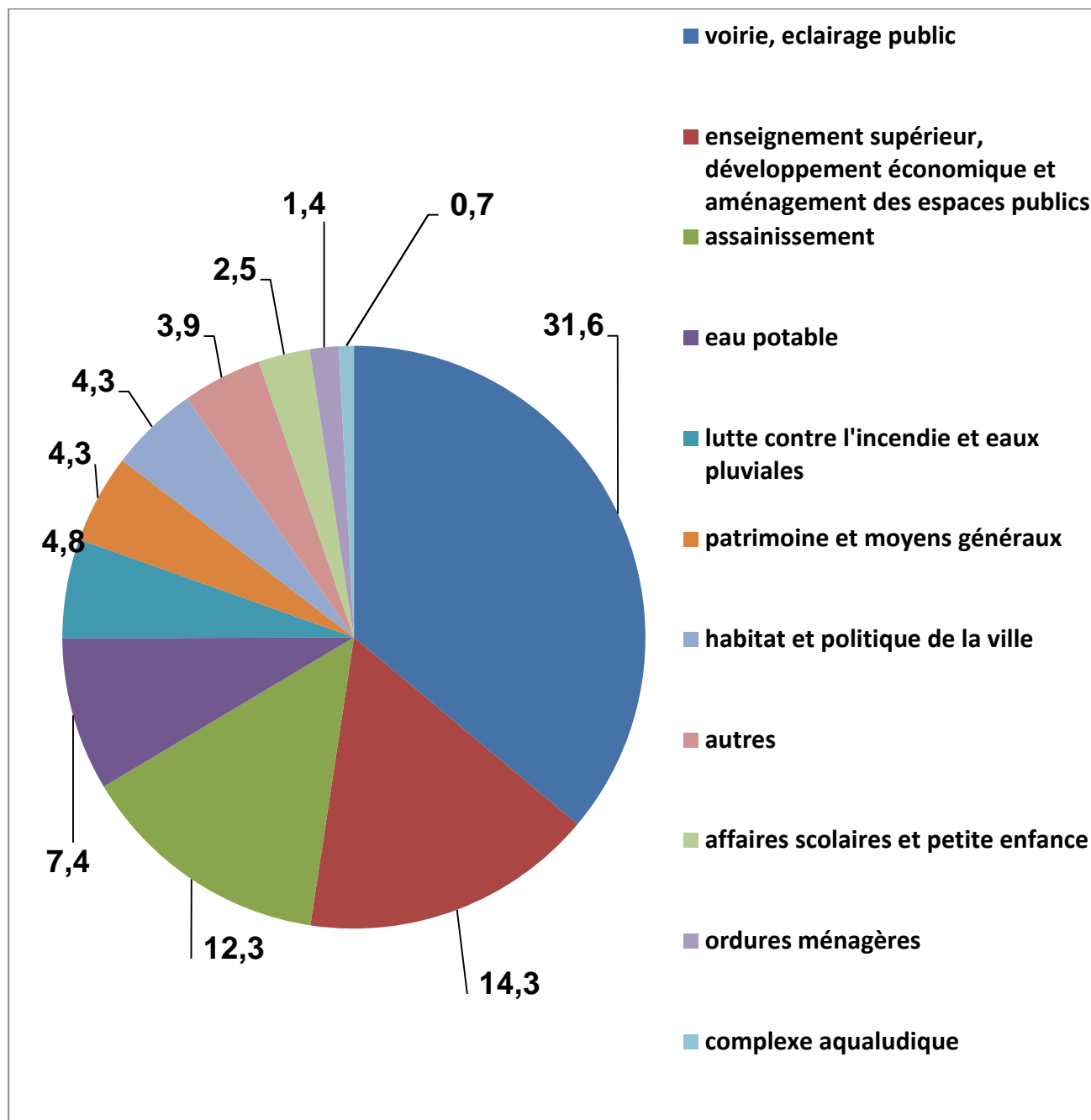
Tous budgets cumulés, les dépenses d'investissement en 2017 s'élèvent à **87,6 M€** et se répartissent comme suit :

Budget	CP 2017 (réalisations)
Principal	65 640 k€
Eau potable	7 442 k€
Assainissement	12 288 k€
Transports publics	245 k€
Ordures ménagères	1 400 k€
Archéologie	26 k€
Boucle locale	262 k€
Phare de Verzenay	207 k€
MARPA	26 k€
Pôle multiservices Ville en Tardenois	0,250 k€
Total 2017 :	87 535 k€

Répartition des dépenses d'investissement, par budget, en %



Répartition des dépenses d'investissement, tous budgets confondus, par thématique (en M€)



E – L'engagement dans la contractualisation avec l'Etat

Après une période de baisse massive et sans précédent des dotations de l'Etat, une nouvelle période s'ouvre pour les collectivités permettant une meilleure visibilité de leurs recettes pluriannuelles en contrepartie d'un engagement de la collectivité à maîtriser ses dépenses de fonctionnement.

La stratégie financière de la Communauté urbaine du Grand Reims est en phase avec les objectifs fixés par la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques se traduisant par une maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, l'engagement d'une trajectoire de désendettement et le maintien d'un ratio de désendettement inférieur à 12 années.

L'année 2017 constitue la base du calcul des dépenses réelles de fonctionnement à partir de laquelle l'évolution maximale annuelle des dépenses de fonctionnement jusqu'en 2020 sera calculée. **Le taux d'évolution annuelle, appliqué pour la Communauté urbaine du Grand Reims, sera de +1,2% par an.**

Autour du Premier Ministre, le 16 avril dernier, la Communauté urbaine du Grand Reims a affirmé son intention de contractualiser, c'est dans cet esprit qu'un engagement a été pris de présenter une délibération au conseil communautaire pour autoriser Mme la Présidente à signer le contrat avec l'Etat et ainsi à limiter la hausse des dépenses de fonctionnement à +1,2 % par an entre 2018 et 2020. A ce titre, la Communauté urbaine du Grand Reims est l'un des premiers EPCI à s'engager dans cette démarche.

Une délibération est donc proposée au conseil communautaire du 28 juin 2018. Ce contrat prévoit une clause de revoyure annuelle et permettra à la communauté urbaine de bénéficier de subventions d'investissement supplémentaires et le maintien des dotations versées par l'Etat.

Par ailleurs, le contrat prévoit de maintenir un ratio de désendettement en dessous de la limite fixée par la loi et de continuer la trajectoire de désendettement engagée cette année.

Le périmètre des dépenses réelles de fonctionnement correspondant à la contractualisation financière est le suivant :

CA 2017	
Dépenses réelles de fonctionnement	168 449 408 €
Atténuation de produits	- 44 625 342 €
Atténuation de charges	- 510 303 €
TOTAL BASE 2017	123 313 761 €
Année 2018 (Base 2017 + 1,2%)	124 793 526 €
Année 2019 (2018 + 1,2%)	126 291 049 €
Année 2020 (2019 + 1,2%)	127 806 541 €

Partie 2 – Le budget principal

PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	228,05
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	164,78
Épargne de gestion	63,27
<i>Intérêts de la dette</i>	3,67
Épargne brute	59,60
<i>Capital de la dette</i>	11,83
<i>Remboursement anticipé emprunt</i>	11,57
Épargne nette	36,20
Dépenses réelles d'investissement hors dette	67,63
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	19,35
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	12,08
Opérations réelles (en M€uros)	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement retraitées (*)	220,78
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	164,78
Épargne de gestion retraitée (*)	56,00
<i>Intérêts de la dette</i>	3,67
<i>Remboursement par les communes des intérêts de la dette théorique</i>	0,01
Épargne brute retraitée (*)	52,35
<i>Capital de la dette</i>	11,83
<i>Remboursement par les communes du capital de la dette théorique</i>	0,05
<i>Remboursement anticipé emprunt</i>	11,57
Épargne nette retraitée (*)	29,00
Dépenses réelles d'investissement	67,63
Recettes réelles d'investissement retraitées (*)	26,56
Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette	12,08

(*) retraitée des produits de cessions

Equilibre général de la section de fonctionnement (hors retraitement des cessions d'actifs des recettes réelles de fonctionnement)

Budget Principal	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement (*)	228 048 459
Dépenses réelles de fonctionnement	168 449 408
Épargne brute	59 599 051
Remboursement de capital	23 397 199
Épargne nette	36 201 852

(*) Sans retraitement des produits de cessions

Equilibre général de la section de fonctionnement (après retraitement des cessions d'actifs des recettes réelles de fonctionnement)

Budget Principal	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement (*)	220 794 825
Dépenses réelles de fonctionnement	168 449 408
Épargne brute	52 345 418
Remboursement de capital	23 397 199
Épargne nette	28 948 219

(*) Avec retraitement des produits de cessions

Avec des recettes réelles de fonctionnement à 220,79 M€ et des dépenses à 168,45 M€, le niveau d'épargne brute atteint 52,35 M€ (après retraitement des produits de cessions).

I. Les recettes de fonctionnement

Le niveau des recettes réelles de fonctionnement de ce premier budget atteint 228,05 M€.

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	510 304
70 - Produits des services	30 425 020
73 - Impôts et Taxes	137 474 032
74 - Dotations et participations	49 158 456
75 - Autres produits de gestion courante	2 334 264
Total recettes de gestion courante	219 902 076
76 - Produits financiers	95 487
77 - Produits exceptionnels	8 000 896
78 - Reprise sur provisions	50 000
Total recettes réelles de fonctionnement	228 048 459
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	14 493 600
Total recettes d'ordre de fonctionnement	14 493 600
Total recettes de fonctionnement	242 542 059

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la diversité des produits perçus en 2017.

1. Chapitre 70 – Produits des services

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 70 - Produits des services dont	30 425 020
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (ville de Reims / communauté urbaine)	22 417 936
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (autres communes membres / communauté urbaine)	443 221
Remboursement de frais dans le cadre des flux interbudgets	3 809 918
Autres mises à disposition de services (CCAS, SDIS, SIABAVE, Office de Tourisme...)	320 104
Tarifification scolaire, périscolaire, extrascolaire et de loisirs	2 590 063
Autres produits des services et du domaine	843 778

Les recettes des produits des services s'établissent à 30,42 M€ au CA 2017.

Parmi les postes budgétaires, on peut citer :

- **La mutualisation de services :**

Il s'agit des remboursements des communes lorsque des agents rémunérés par la communauté urbaine interviennent au bénéfice des communes. Dans le sens inverse, des agents communaux peuvent être amenés à œuvrer, pour une partie de leur temps de travail, sur des compétences transférées à la communauté urbaine.

Ces flux financiers traduisent l'interdépendance entre les communes et la communauté urbaine ainsi que le choix :

- de la communauté urbaine de s'appuyer sur les ressources locales, gage de réactivité et d'efficacité,
- des communes de s'appuyer sur les ressources de la communauté urbaine pour bénéficier de l'expertise disponible.

Cela se traduit par les flux financiers suivants :

- En recettes :
 - la communauté urbaine perçoit au titre de la mise à disposition de ses services un remboursement de la ville de Reims pour 22,42 M€ et des autres communes de 443,22 K€.
- En dépenses :
 - la communauté urbaine rembourse à la ville de Reims des charges de mutualisation qui s'élèvent à 3,05 M€ pour la mise à disposition de ses agents à la communauté urbaine et 702,04 K€ aux autres communes.

On notera que des conventions de mise à disposition de personnels communaux pour répondre aux besoins spécifiques de l'entretien de la voirie ont été formalisées au cours de l'exercice avec les communes de Fismes, Witry-les-Reims et Tinqueux. Elles représentent 303 K€ sur l'enveloppe de dépenses de 702,04 K€.

- **Par ailleurs, les mouvements de refacturation entre le budget principal de la communauté urbaine et ses budgets annexes s'élèvent à 3,81 M€.** Ces mouvements correspondent au remboursement, par les budgets annexes, des charges de fonctionnement des agents rémunérés en totalité par le budget principal, mais intervenant pour partie dans les champs de compétence des budgets annexes.

Pour plus de lisibilité sur les différents mouvements budgétaires concernés par les refacturations de services, **une annexe est intégrée à la présente note explicative de synthèse (annexe 1).**

. **En outre, les recettes issues de la mise à disposition de personnel communautaire à d'autres organismes** (Office de Tourisme, SIABAVE, CCAS, SDIS...) s'élèvent à 320,1 K€.

. **Les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement, extrascolaires et de loisirs** atteignent près de 2,6 M€. Elles correspondent au produit issu de la tarification de la cantine et, le cas échéant, des activités périscolaires, extrascolaires ainsi que des séjours proposés aux enfants de certains pôles.

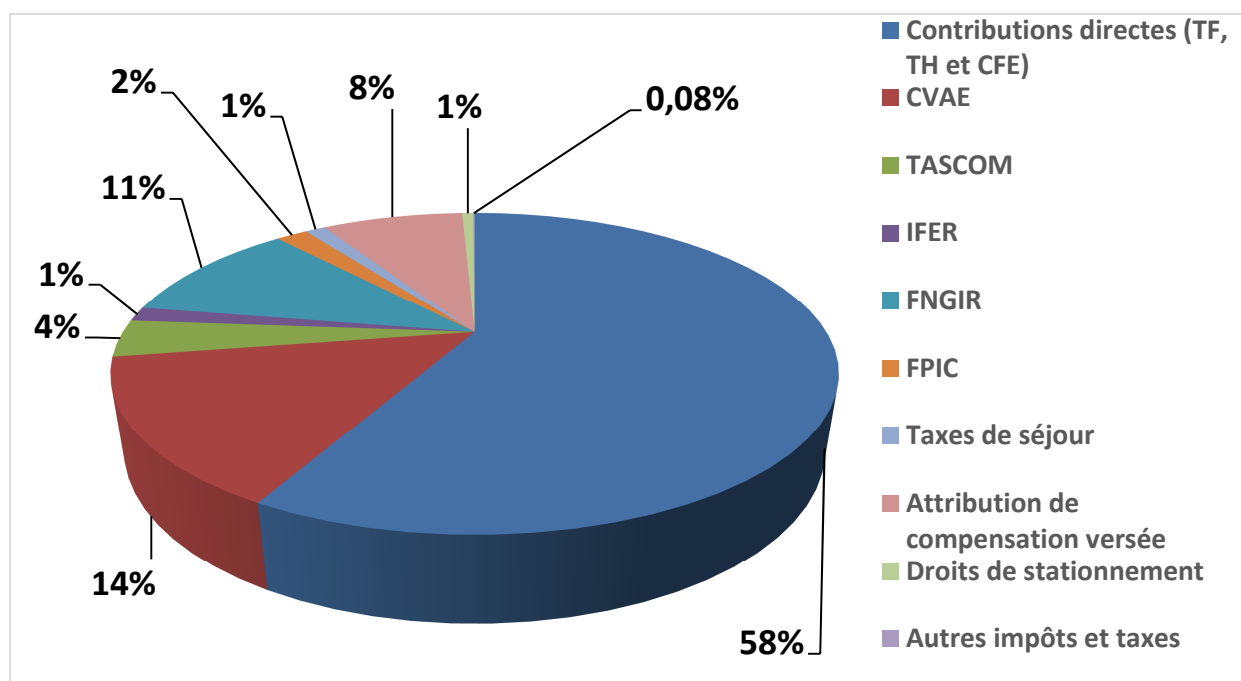
. **Enfin, parmi les autres postes**, on notera les recettes liées aux travaux réalisés pour le compte de tiers sur le réseau d'eaux pluviales - et les poteaux incendie - (91,12 K€), les redevances d'occupation du domaine public (332,28 K€) et les remboursements de frais par divers redevables (385,68 K€).

2. Chapitre 73 – Impôts et taxes

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 73 - Impôts et taxes	137 474 032
Contributions directes (taxes foncières et d'habitation)	79 579 079
CVAE	20 046 278
TASCOM	5 175 859
IFER	2 004 871
FNGIR	14 637 070
FPIC	2 441 594
Taxes de séjour	1 553 340
Attribution de compensation reçue	11 050 571
Droits de stationnement	871 277
Autres impôts et taxes (dont prélèvements sur jeux, concours ...)	114 094

Les recettes de fiscalité s'établissent à 137,47 M€ au CA 2017.

La répartition relative des recettes fiscales de la communauté urbaine est la suivante :



La fiscalité de la communauté urbaine se compose :

- de la fiscalité ménages (part intercommunale des recettes issues de la taxe d'habitation et de la taxe sur le foncier bâti et non bâti),
- de la fiscalité des entreprises (CFE et CVAE),
- de la taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM),
- l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)
- du fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR),
- du produit de la péréquation horizontale du bloc communal (Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales).

Les contributions directes comprennent :

- le produit issu des produits des rôles généraux, c'est-à-dire les rôles émis au titre de l'année en cours pour 74,61 M€,
- le produit issu des rôles supplémentaires, rôles rectificatifs émis par les services fiscaux qui portent en règle générale sur les années antérieures pour 4,97 M€.

Les produits de la fiscalité directe :

- **TH** : 36,49 M€ sur la base d'un taux de 8,87 % et d'une politique d'abattement unifiée par délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017,
- **TFB** : 5,27 M€ sur la base d'un taux de 1,45 %,
- **TFNB** : 1,13 M€ sur la base d'un taux de 8,08 %,
- **CFE** : 31,40 M€ sur la base d'un taux de 24,80 % et d'un lissage des taux d'une durée de 12 années. Depuis 2017, les bases minimales sont harmonisées progressivement sur une durée de 10 années sur l'ensemble du territoire.

Les autres recettes fiscales sont les suivantes :

- **TAFNB** (taxe additionnelle au foncier non bâti) : Le produit de cette taxe est obtenu en appliquant, chaque année, aux bases d'imposition la somme des taux départementaux et régionaux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties appliqués en 2010. Le montant de la TAFNB atteint 199 K€ en 2017.
- **CVAE** (cotisation à la valeur ajoutée) : sur la base d'un taux fixé au niveau national à 1,5 % de la valeur ajoutée, le montant de la CVAE atteint 20,05 M€.
- **IFER** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : en application des tarifs fixés au niveau national, le produit des IFER atteint 2 M€.
- **TASCOM** (taxe sur les surfaces commerciales) : payée par l'exploitant d'une surface de vente au détail de plus de 400 m² et qui réalise un chiffre d'affaires hors taxe supérieur à 460 K€, la TASCOM représente un produit de 5,18 M€ en 2017. Ce montant intègre une recette supplémentaire ponctuelle de 1,5 M€ liée à l'évolution des modalités de paiement de la TASCOM décidées par la loi de finances pour 2017. Les entreprises de plus de 2500 m² versent dorénavant un acompte sur les sommes dues au titre de l'année suivante.

Les autres recettes

- **FNGIR** (fonds national de garantie individuelle) : compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FNGIR perçu en 2017 s'élève à 14,64 M€.
- **Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales** (FPIC) organise un mécanisme de prélèvement et de reversement de fonds entre les collectivités du bloc communal (communes et EPCI).

En 2016, seul le territoire de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole était bénéficiaire net (RM et ses communes membres). D'autres territoires étaient prélevés (ex CCVMR, ex CCCV, ex CCVS, ex CCBB, ex CCAC) au titre du FPIC et les autres n'étaient ni bénéficiaires ni contributeurs au fonds.

En 2017, suite à la prise en compte des nouveaux critères de richesse de la Communauté urbaine du Grand Reims, l'ensemble intercommunal est devenu contributeur au fonds. Toutefois, la loi de finances pour 2017 a créé un mécanisme de garantie pour les territoires (communes et EPCI) perdant le bénéfice du FPIC du fait des modifications de périmètre intercommunal (garantie égale à 90%, puis 85% en 2018 et 70% en 2019).

Le montant versé et/ou prélevé au titre du FPIC est réparti entre la communauté urbaine et ses communes membres :

- soit selon une répartition de droit commun (entre l'EPCI et ses communes membres en fonction du coefficient d'intégration fiscale puis entre les communes membres en fonction de l'insuffisance du potentiel financier par habitant de ces communes et de leur population)
- soit par l'organe délibérant dans le cadre d'une répartition dérogatoire.

La répartition de droit commun ne permettait pas d'assurer intégralement le respect de la mise en œuvre des principes posés par la charte de gouvernance (l'équité entre les communes membres et les territoires préexistants à la création de la communauté urbaine, la neutralité des budgets des communes, la solidarité intercommunale).

Par conséquent, le conseil communautaire a décidé de procéder à une répartition dérogatoire libre aboutissant :

- au maintien des montants perçus par les communes de l'ex communauté d'agglomération RM (413 K€) et partiellement pour la ville de Reims (soit 2,413 M€),
- le solde a été conservé par la communauté urbaine pour un montant net de 1,49 M€ (versement de 2,4 M€ - prélèvement de 0,9 M€).

En complément, on notera :

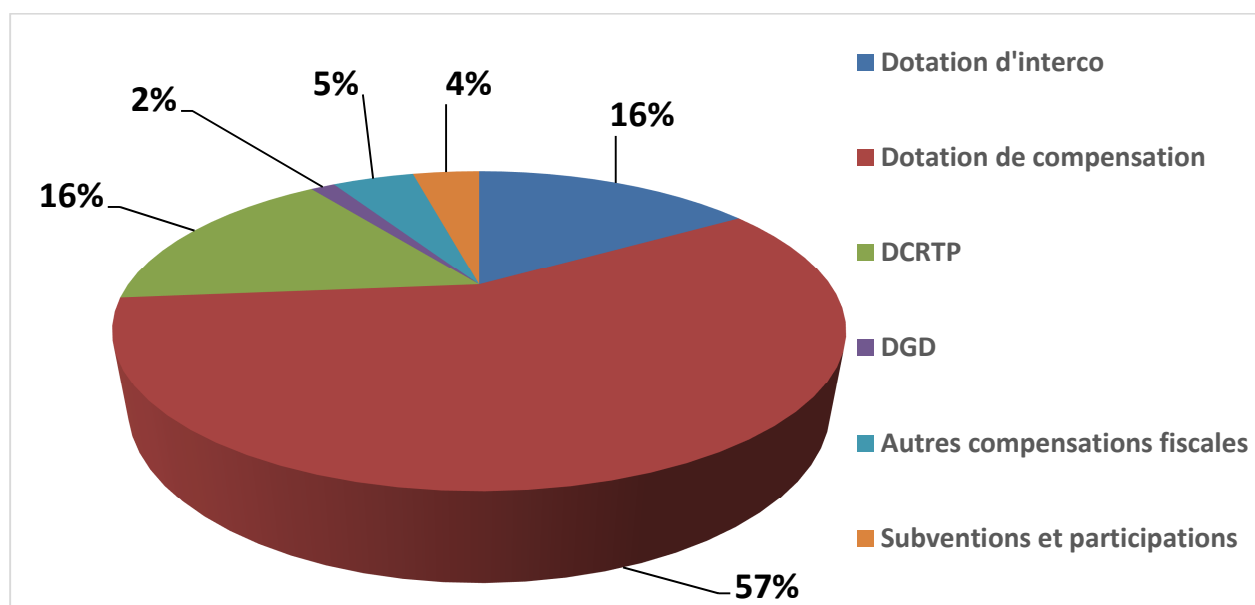
- **la taxe de séjour (1,55 M€)**: reconduite par délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2017, est constituée d'un tarif par nuitée en fonction de la catégorie de l'hébergement. Ce produit est entièrement reversé à l'Office du tourisme communautaire qui, en tant qu'établissement public industriel et commercial, en est destinataire de droit.
- **les droits de stationnement (0,87 M€)** : ce produit correspond aux recettes de tarification du stationnement dans les parkings fermés transférés à la communauté urbaine par la ville de Reims.
- **Une recette de 11,05 M€ correspondant à un versement des communes à la communauté urbaine au titre de l'attribution de compensation.** Ce montant intègre les transferts de charges évalués lors des différentes CLECT qui se sont tenues les 24 février et 20 septembre 2017 ainsi que la mise en œuvre du pacte de neutralisation fiscale.

3. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Budget Principal - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 74 - Dotations et participations	49 158 456
DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)	36 175 383
Dotation générale de décentralisation	692 505
DCRTP	8 031 827
Autres compensations fiscales	2 339 870
Subventions et participations	1 918 871

Les recettes de dotations et participations s'établissent à 49,16 M€ au CA 2017.

La répartition relative des dotations et participations perçues par la communauté urbaine est la suivante :



La DGF (dotation globale de fonctionnement) de la communauté urbaine présente deux composantes :

- **La dotation d'intercommunalité :**

En 2017, la dotation d'intercommunalité notifiée à la Communauté urbaine du Grand Reims s'élève à 18 M€ (60€ / habitant). Celle-ci fait l'objet d'une contribution au redressement des finances publiques d'un montant de 10 M€.

Le total net perçu au titre de la dotation d'intercommunalité est donc de **8 M€**.

- **La dotation de compensation** s'élève à 28,18 M€, elle correspond à la dotation de compensation issue de la suppression de la part salaire de l'ex taxe professionnelle.

Les compensations d'exonérations fiscales s'élèvent globalement à 2,34 M€. Elles correspondent aux sommes versées par l'Etat pour compenser des exonérations de fiscalité locale décidées au niveau national. Intégrées pour la plupart à l'enveloppe normée, elles diminuent chaque année.

La DCRTTP (dotation de compensation à la réforme de la taxe professionnelle) est la compensation versée suite à la réforme de la taxe professionnelle. Elle s'élève à 8,03 M€ en 2017.

La dotation générale de décentralisation reste stable à 692,5 K€.

Enfin, **les subventions et participations d'autres organismes** atteignent 1,92 M€. Elles concernent notamment :

Les participations de l'Etat pour 560 K€ au titre :

- des rythmes scolaires (242 K€),
- des emplois avenir et des contrats d'accompagnement dans l'emploi (116 K€),
- du financement d'opérations liées au Contrat de Ville et aux actions de prévention de la délinquance, au plan d'évaluation des éco-quartiers labellisés, à la mise en place de l'observatoire social des quartiers et aux missions de suivi et d'animation de l'OPAH (115 K€),
- du second acompte de 82,3 K€ (sur une subvention totale attendue de 247 K€) versé par le Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International (MAEDI) dans le cadre de la coopération décentralisée avec le Burkina Faso.

Les participations d'autres organismes pour 830 K€ concernent principalement les contrats avec la caisse d'allocations familiales (783 K€).

Le FCTVA versé en section de fonctionnement au titre de la maintenance de la voirie et des bâtiments publics (241 K€).

La Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux attribuée pour la gestion du sinistre de l'école de Lavannes s'est élevée à 106 K€.

Le remboursement de certaines communes membres de la part « casernement », suite au transfert de charges de la compétence incendie et secours (78 K€).

4. Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante s'élèvent à 2,3 M€ au CA 2017.

Ils se composent notamment :

- des revenus des immeubles : 1,6 M€,
- des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires : 764 K€

Dans le cadre des délégations de service public relevant de la communauté urbaine, ont été perçues les recettes suivantes :

- la fourrière automobile : 19,06 K€,
- l'aéroport Reims Champagne : 21,78 K€,
- les parcs de stationnement en ouvrage : 405,85 K€,
- le chauffage urbain : 210,22 K€,
- les concessions publiques de gaz : 106,95 K€.

5. Chapitre 76 – Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent à 0,95 M€ au CA 2017.

Ces produits représentent principalement les frais financiers versés par les budgets annexes de ZAC et parcs d'activités de la communauté urbaine au titre des avances remboursables consenties par le budget principal.

En effet, en phase d'aménagement des parcs d'activités, et dans l'attente de recettes liées à leur commercialisation, le budget principal vient abonder ces budgets annexes afin d'assurer leur équilibre et se substituer à l'emprunt.

Ces montants sont assimilés à une avance remboursable. A ce titre, ils génèrent des produits financiers pour le budget principal.

Ces frais (84,78 K€) sont calculés sur le stock des avances au 31 décembre 2017 qui s'élève à 16,6 M€.

Par ailleurs, une recette de 10,6 K€ est constatée en 2017 au titre des frais financiers remboursés par les communes pour ce qui concerne les emprunts globalisés dans le cadre de restitution de compétences (écoles de Gueux et de Muizon et les églises).

6. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels s'élèvent à 8 M€ au CA 2017.

Ils sont constitués principalement :

- des remboursements d'assurances liés aux sinistres (0,7 K€),
- des produits des cessions d'immobilisations à hauteur de 7,3 M€ (avec notamment 2,5 M€ liés au site de l'ex-BA 112 et 4,1 M€ relatfs au site de l'ancien collège Pablo Picasso à Reims).

II. Les dépenses de fonctionnement

Le niveau des dépenses réelles de fonctionnement atteint 168,45 M€.

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	24 309 948
012 - Charges de personnel	51 100 361
014 - Atténuations de produits	44 625 342
65 - Charges de gestion courante	42 859 829
Total dépenses de gestion courante	162 895 479
66 - Charges financières	3 791 312
67 - Charges exceptionnelles	1 762 616
022 - Dépenses imprévues	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	168 449 408
042 - Transferts entre sections	28 595 879
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	28 595 879
Total	197 045 286

Une analyse détaillée permet d'apprécier de manière plus précise la nature des dépenses de la communauté urbaine.

1. Chapitre 011 – Charges à caractère général

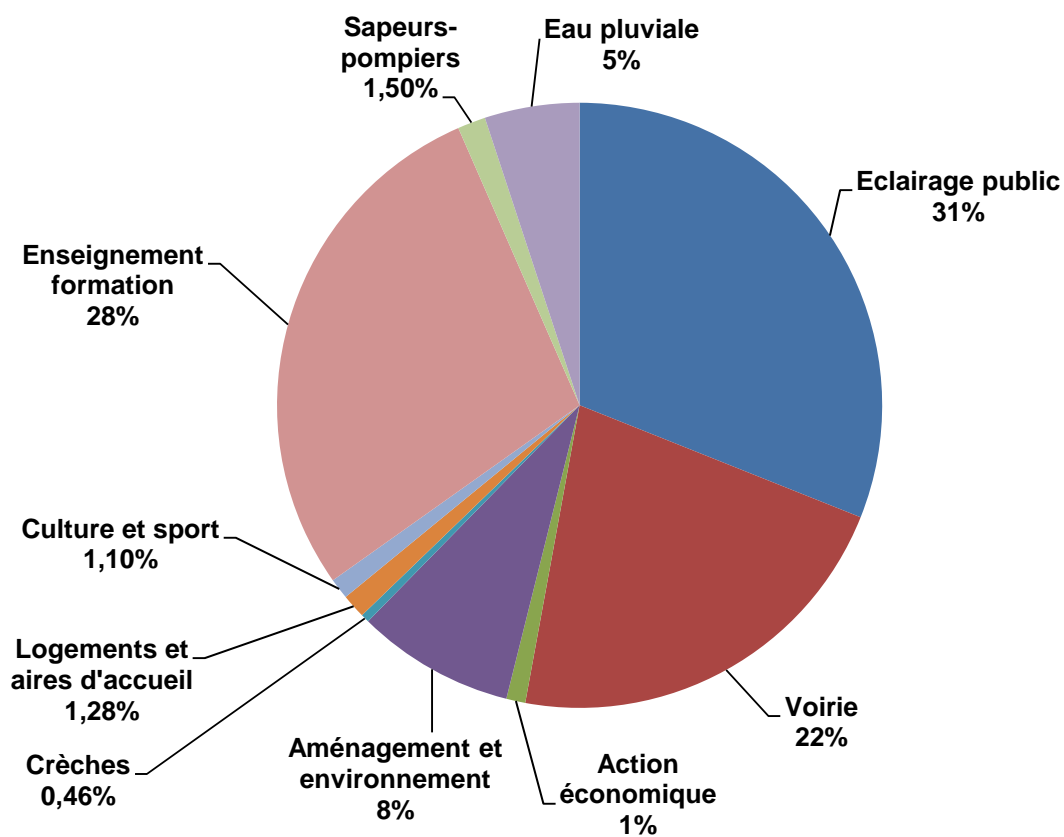
Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général	24 309 948
Fluides et carburants	5 167 805
Autres fournitures	2 070 003
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	3 102 982
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	6 809 068
Autres charges à caractère général	5 781 464
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (ville de Reims / communauté urbaine)	306 751
Remboursement de frais dans le cadre de la mutualisation des services (autres communes membres / communauté urbaine)	313 742
Remboursement de frais dans le cadre des flux interbudgets	758 134

Les charges à caractère général s'élèvent à 24,3 M€ au CA 2017.

Elles regroupent les crédits destinés au fonctionnement général de la collectivité (carburants, fluides, fournitures, contrats de maintenance divers, loyers payés).

Elles regroupent également les remboursements de frais supportés par les budgets annexes ou les communes membres (exemple : refacturation de fluides à la communauté urbaine en présence de locaux partagés avec la commune et sans compteur individualisé).

La répartition relative des charges à caractère général par politique publique est la suivante :



Les principaux postes de dépenses concernent les compétences « gestion des écoles (fluide, confection de repas pour les cantines...) », « éclairage public » et la « voirie ».

2. Chapitre 012 – Les charges de personnel

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 012 - Charges de personnel	51 095 484
Masse salariale (hors mises à disposition des services)	47 976 578
Remboursement de frais dans la cadre de la mise à disposition des services (ville de Reims / communauté urbaine)	2 745 033
Remboursement de frais dans la cadre de la mise à disposition des services (autres communes membres / communauté urbaine)	373 873

Parmi les charges de personnel, il faut distinguer :

- la masse salariale proprement dite correspondant aux rémunérations des agents communautaires qui s'élève à 47,98 M€,
- les frais de mutualisation de services facturés par certaines communes, notamment la ville de Reims, au titre de la mise à disposition de services qui est de 3,12 M€.

Les mesures ayant eu une incidence sur la masse salariale en 2017 sont :

Les mesures locales

- la revalorisation de la participation de la collectivité à la complémentaire santé à compter du 1^{er} janvier 2017,
- la mise en œuvre au 1er janvier 2017 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP).

Les mesures nationales

- la revalorisation au 1er février 2017 de 0,6 % de la valeur du point d'indice,
- l'augmentation du SMIC horaire au 1er janvier 2017 de 0,93 %,
- l'augmentation au 1er janvier des taux de cotisation retraite, maladie, accident du travail et vieillesse,
- les accords PPCR (Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations) ayant un impact sur la rémunération des agents,

3. Chapitre 014 – Atténuation de produits

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 014 - Atténuation de produits	44 625 342
Attribution de compensation	30 319 081
Dotations de solidarité communautaire	11 795 302
Fonds de Péréquation FPIC	947 552
Dégrèvements taxe sur les surfaces commerciales	47 599
Reversement taxe de séjour	1 515 808

Les atténuations de produits s'élèvent à 44,6 M€ au CA 2017.

Les dépenses relatives aux atténuations se décomposent essentiellement en deux postes :
l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire.

L'attribution de compensation

L'attribution de compensation versée aux communes par la communauté urbaine (ou par les communes à cette dernière) est inhérente à tout EPCI à fiscalité propre.

Son évaluation correspond :

- à la reprise du montant des attributions de compensation existantes pour les communes de l'ex RM, l'ex CCBB et l'ex CCVS,
- à la compensation liée aux transferts de la fiscalité professionnelle à la communauté urbaine pour les communes des communautés de l'ex CCFAV, l'ex CCNC, l'ex CCCV, l'ex CCRS, l'ex CCVMR et les 18 communes de l'ex CCAC,
- aux charges transférées par les communes à la communauté urbaine ou restituées par la communauté urbaine aux communes,
- au montant visant à concrétiser le mécanisme de neutralisation fiscale.

La détermination de l'évaluation des montants des attributions de compensation a mobilisé les maires du Grand Reims dès 2016 sur la base des étapes suivantes :

- **au second semestre 2016** : un groupe de travail composé d'élus de l'ensemble des territoires a préparé les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),
- **le 26 novembre 2016** : les résultats du groupe de travail ont été partagés avec l'ensemble des maires notamment lors d'une réunion plénière,
- **le 19 janvier 2017** : le conseil communautaire de la communauté urbaine a adopté le protocole financier général,
- **le 24 février 2017** : la première réunion de la CLECT a acté de la majorité des charges transférées à la communauté urbaine ou restituées aux communes. Les attributions de compensation 2017 ont été fixées en tenant compte du pacte de neutralisation fiscale, du montant des attributions de compensations précédemment perçues et de la compensation des transferts de fiscalité professionnelle.
- **le 29 juin 2017** : le conseil communautaire a adopté les attributions de compensation 2017 après que les communes aient procédé à l'adoption du rapport de la CLECT.
- **le 20 septembre 2017** : une seconde réunion de la CLECT s'est déroulée pour acter de sujets non traités lors de la première CLECT notamment les dépenses de fonctionnement « ressources humaines » liées à la compétence voirie et les charges en lien avec l'exercice de la compétence « incendie et secours ».
- **le 21 décembre 2017** : le conseil communautaire a adopté les attributions de compensation définitives pour 2017 et provisoires pour 2018 après que les communes aient procédé à l'adoption du rapport de la CLECT.

Les montants des attributions de compensation constatés au compte administratif 2017 sont les suivants :

- une recette de **11,05 M€** correspondant à un reversement des communes concernées,
- une dépense de **30,32 M€** correspondant à un versement aux communes concernées.

La dotation de solidarité communautaire

Comme indiqué page 10, la dotation de solidarité communautaire a été créée par délibération du conseil communautaire en date du 27 mars 2017. Une enveloppe budgétaire de 11,8 M€ a été affectée au financement de cette dotation et répartie à l'occasion de deux délibérations en 2017.

Parmi les autres dépenses, on notera :

- le prélèvement au titre du FPIC précédemment évoqué (0,95 M€),
- le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme évoqué ci-dessus (1,5 M€),
- l'enveloppe affectée aux dégrèvements accordés en matière de TASCOT (48 K€).

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 65 - Charges de gestion courante dont	42 859 829
Contingent versé au SDIS	11 516 728
Subvention de fonctionnement aux établissements et services rattachés	17 923 565
Subvention de fonctionnement aux établissements publics	3 975 722
Subventions de fonctionnement à divers organismes publics	2 047 962
Subventions de fonctionnement aux associations et autres	5 353 332

Les dépenses liées aux charges de gestion courante s'élèvent à 42,86 M€.

La participation au SDIS atteint 11,52 M€. (ce montant tient compte des 78 K€ de « part casernement » remboursée par les communes concernées du pôle territorial de Fismes).

Les subventions de fonctionnement aux établissements et services rattachés comprennent :

- **La participation au budget annexe des transports publics : 13,91 M€.**

Cette somme correspond à la participation due au titre de la loi SRU (compensation des réductions tarifaires accordées aux personnes à bas revenus) pour 1,02 M€ et à la subvention d'équilibre du budget pour 12,89 M€.

- **La participation au budget annexe de l'assainissement : 3,87 M€.**

Cette participation correspond au versement au profit du budget annexe « assainissement » des charges qu'il supporte au titre de la gestion des eaux pluviales pour la partie du réseau d'assainissement qui est unitaire. Elle est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements n-2 ainsi que des charges de fonctionnement n-1.

- **La participation au budget annexe du phare de Verzenay : 0,14 M€.**

Cette participation est nécessaire à l'équilibre du budget.

Les subventions de fonctionnement aux établissements publics (3,98 M€) retracent notamment les participations aux organismes suivants :

- à l'Ecole supérieure d'Art et de Design : 2,4 M€,
- à l'Office du Tourisme : 1,1 M€. Cette participation comprend :
 - la part liée à l'activité de l'Office de tourisme communautaire : 1,02 M€.
 - l'observatoire du tourisme : 50 K€,
 - le bureau de Fismes : 33 K€,
 - les haltes nautiques de Reims et Sillery : 12 000 €.
- au SIABAVE : 262 K€,
- au Parc Naturel Régional de la Montagne de Reims : 78 K€,
- au SMNR (Syndicat Mixte Nord Rémois) : 70 K€, soit une somme correspondant aux anciennes contributions des ex RM, ex CCVS et ex CCBB.

Les subventions de fonctionnement à divers organismes publics (2,05 M€) concernent notamment les participations :

- à AGROPARISTECH pour 1,4 M €,
- à l'URCA pour 584 K€.

Enfin, les subventions de fonctionnement aux associations et autres (5,4 M€) concernent notamment :

- **le Comité d'action sociale (CAS)** pour 0,78 M€. Cette somme concerne l'action sociale au bénéfice des personnels employés par la communauté urbaine pour les agents de l'ex RM. **Elle est complétée par la participation versée au CNAS** (Comité national d'action sociale) pour les agents des autres communautés (imputé dans le chapitre 012).
- **le développement économique avec :**
 - l'association Innovact, notamment chargée de l'animation de la pépinière #58 (Reims, quartier Croix Rouge) dédiée à l'accueil des starts-up : 0,62 M€,
 - l'association Invest in Reims au titre de la prospection : 0,62 M€.
- **L'enseignement supérieur et recherche concerne :**
 - Sciences Po : 601 K€,
 - Neoma Business School : 350 000 €, dont 150 000 € dédiés à la Chaire de Bio-économie.
- **L'Agence d'urbanisme** : 1,2 M€.

Les subventions versées en faveur des politiques de proximité représentent 0,7 M€ (coopératives scolaires, subventions aux gestionnaires de crèches, d'activités périscolaires et extrascolaires, collèges, associations culturelles, subventions liées aux amicales de sapeurs-pompiers, écoles privées ...).

4. Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 3,79 M€ dont les intérêts de la dette pour 3,67 M€ en 2017. Il est à préciser qu'une partie de ces charges correspond au montant des intérêts payés aux communes au titre du transfert de dette théorique (1,56 M€).

5. Chapitres 67 – Charges exceptionnelles

Budget Principal - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles dont	1 762 616
Subventions aux fermiers et aux concessionnaires	871 390
Subventions aux personnes de droit privé	631 396
Autres charges exceptionnelles	259 830

Les charges exceptionnelles s'établissent globalement à 1,8 M€.

Elles se composent essentiellement :

- des **subventions versées aux délégataires dans le cadre des DSP** avec
 - 450 K€ pour l'aéroport Reims Champagne,
 - 421 K€ pour les parcs de stationnement en ouvrage transférés de la ville de Reims.
- des **subventions versées aux personnes de droit privé**
 - dans le cadre de l'accompagnement au Contrat de Ville (449 K€),
 - au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (159 K€),
 - pour le label « Villes Respirables » (24 K€).

III. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement atteignent 36,65 M€.

Budget Principal - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
13 - Subventions d'investissement	4 405 647
16 - Emprunts et dettes assimilées	13 279 000
23 - Immobilisations en cours	476 970
Total recettes d'équipement	18 161 617
10 - Dotations et fonds divers	6 615 445
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 023 405
165 - Dépôts et cautionnements reçus	80 013
27 - Autres immobilisations financières	7 522 731
Total recettes financières	18 241 593
45... Opérations pour comptes de tiers	250 000
Total recettes réelles d'investissement	36 653 210
040 - Opérations d'ordre entre sections	28 595 879
041 - Opérations patrimoniales	19 146 939
Total	84 396 027

1. Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement présentent un montant de 4,4 M€ et concernent notamment :

- la subvention de la Région pour les travaux du campus universitaire Sciences Po, transférée à la communauté urbaine au 1er janvier 2017 pour 2,2 M€,
- les subventions au titre des écoles (restructurations de groupes scolaires, équipement numérique...) qui donnent lieu à des aides de l'Etat (notamment dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux), du Département, de la CAF et de RTE (réseau de transport d'électricité) pour 950 K€,
- les subventions de l'Etat à reverser dans le cadre des aides à la pierre pour 450 K€,
- les subventions de l'Agence de l'Eau pour des projets sur le réseau d'eaux pluviales (création de bassins de rétention, de la zone humide Azhurev ...) pour 350 K€.

2. Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées

Pour les recettes d'emprunt (13,3 M€), comme évoqué précédemment, il s'agit de la consolidation d'une enveloppe de 13,2 M€ avec la Caisse des Dépôts et Consignations et d'un prêt de l'Agence de l'Eau pour un montant de 79 K€.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2017 atteint 23,4 M€, à hauteur de 7 M€ au titre de l'encours réel, et de 4,8 M€ au titre de l'encours théorique. En 2017, la communauté urbaine a procédé au remboursement anticipé d'un emprunt de 11,6 M€.

3. Chapitre 10 – Dotations et fonds divers

Les dotations et fonds divers perçus par la collectivité s'élèvent à 6,6 M€ et concernent exclusivement le FCTVA.

4. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

Ces recettes correspondent essentiellement au remboursement partiel des avances consenties ces dernières années aux budgets annexes des ZAC et parcs d'activités.

Ainsi, pour 2017, une enveloppe de 7,5 M€ a été remboursée par les budgets de la ZAC de Bezannes (5,9 M€) et du parc d'activités Pierre de Coubertin (1,6 M€).

IV. Les dépenses d'investissement

A. L'approche globale

Budget Principal - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2017
20 - Immobilisations incorporelles	2 598 362
204 - Subventions d'équipement versées	5 047 307
21 - Immobilisations corporelles	6 306 193
23 - Immobilisations en cours	51 688 256
Total dépenses d'équipement	65 640 118
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0
13 - Subventions d'investissement	0
16 - Emprunts et dettes assimilées	23 399 834
26 - Participations et créances rattachées	328 832
27 - Autres immobilisations financières	1 408 288
Total dépenses financières	25 136 954
45 - Opérations pour comptes de tiers	250 000
Total des dépenses réelles d'investissement	91 027 072

Au CA 2017, les dépenses d'équipement s'élèvent à 65,6 M€, intégrant 447 002 € de reprises sur avances forfaitaires.

Le taux de réalisation, très élevé, est supérieur à 81 % des crédits votés,

B. La présentation par chapitre

1. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Le remboursement de la dette en 2017 intègre les contrats de prêts des collectivités fusionnées au sein de la Communauté urbaine du Grand Reims, ceux transférés par les communes dans le cadre du transfert de compétences ainsi que le remboursement aux communes de la dette globalisée transférée (dette dite « théorique»). La dépense s'élève ainsi à 23 397 198 €.

Elle doit toutefois être retraitée des remboursements des dettes globalisées opérés par les communes en faveur de la communauté urbaine au titre des compétences restituées s'élevant à 47 891 €.

La charge nette supportée par la communauté urbaine, au titre du remboursement en capital de sa dette s'élève ainsi à 23 349 306 €.

La dépense complémentaire relative aux dépôts et cautionnement s'élève à 2 635 € en 2017.

2. Chapitre 26 – Participations et créances rattachées

Depuis le 1er janvier 2017, la compétence « parcs et aires de stationnement » a été transférée à la communauté urbaine qui de fait, s'est substituée à la ville de Reims en qualité de cocontractant de Champagne Parc Auto.

La communauté urbaine a donc procédé au rachat de 20 552 actions de la SAEM Champagne Parc Auto détenues par la Ville, à la valeur nominale de 16 € pour un montant total de 328 832 €. La Ville a conservé 10 275 actions, comme lui permet la loi, afin de continuer à participer au capital social de la SAEM.

3. Chapitre 27 – Les autres immobilisations financières

Les crédits réalisés sur ce chapitre soit 1 408 288 € correspondent :

- D'une part, à l'écriture passée pour le paiement différé suite à la cession par la communauté urbaine des terrains de l'ex BA 112 à l'Association Agro-ressources et Bio-économie Demain (ARBED) pour un montant de 1,25 M€,
- D'autre part, aux besoins d'emprunt des budgets ZAC et Parcs d'activités qui sont gérés sous la forme d'avances remboursables par le budget principal. Sur l'exercice 2017, cela représente 130,4 k€ pour le budget du parc d'activités de la Husselle et 27,9 k€ pour le budget de La Malle.

4. Chapitre 45 – Opérations pour compte de tiers

Les crédits réalisés sur ce chapitre (250 000 €) correspondent à des travaux de voirie, de remise en état de la chaussée de la rue de Cernay à Reims pour le compte du Département de la Marne (propriétaire de cette voie). Ces travaux ont été subventionnés en totalité par le Département.

5. Chapitres 20, 204, 21, 23 - Les dépenses d'équipement

Au CA 2017, les dépenses d'équipement s'élèvent à **65,6 M€**, incluant 0,4M€ d'avances forfaitaires.

Afin de faciliter l'identification des projets, les dépenses d'équipement réalisées en 2017 ont été déclinées en investissements courants et investissements de projets, ces derniers correspondent à des actions particulières que la communauté urbaine a souhaité individualiser compte tenu de leurs enjeux.

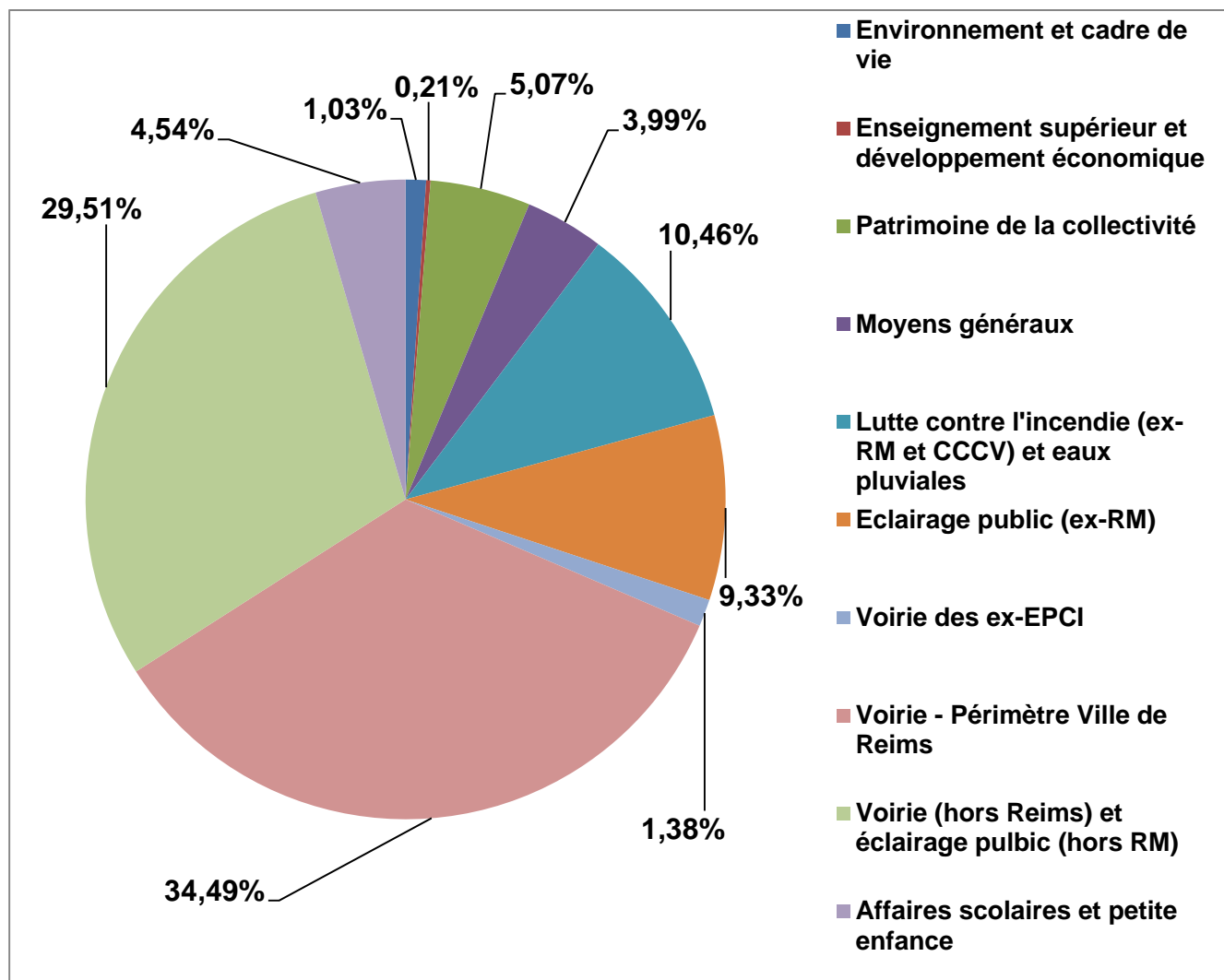
Les autorisations de programme

Afin de mieux programmer les investissements dans le temps, les opérations d'équipement (hors échanges fonciers et avances forfaitaires) sont suivies à travers la procédure des autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP).

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'une opération d'équipement.

	Montant total des crédits de paiement réalisés en 2017
	65,6 M€
Investissements courants	40,61 M€
Investissements de projets	24,59 M€
Reprises sur avances forfaitaires	0,4 M€

La répartition relative des dépenses d'investissement courant est la suivante :



Investissement courant – CP 2017 réalisés

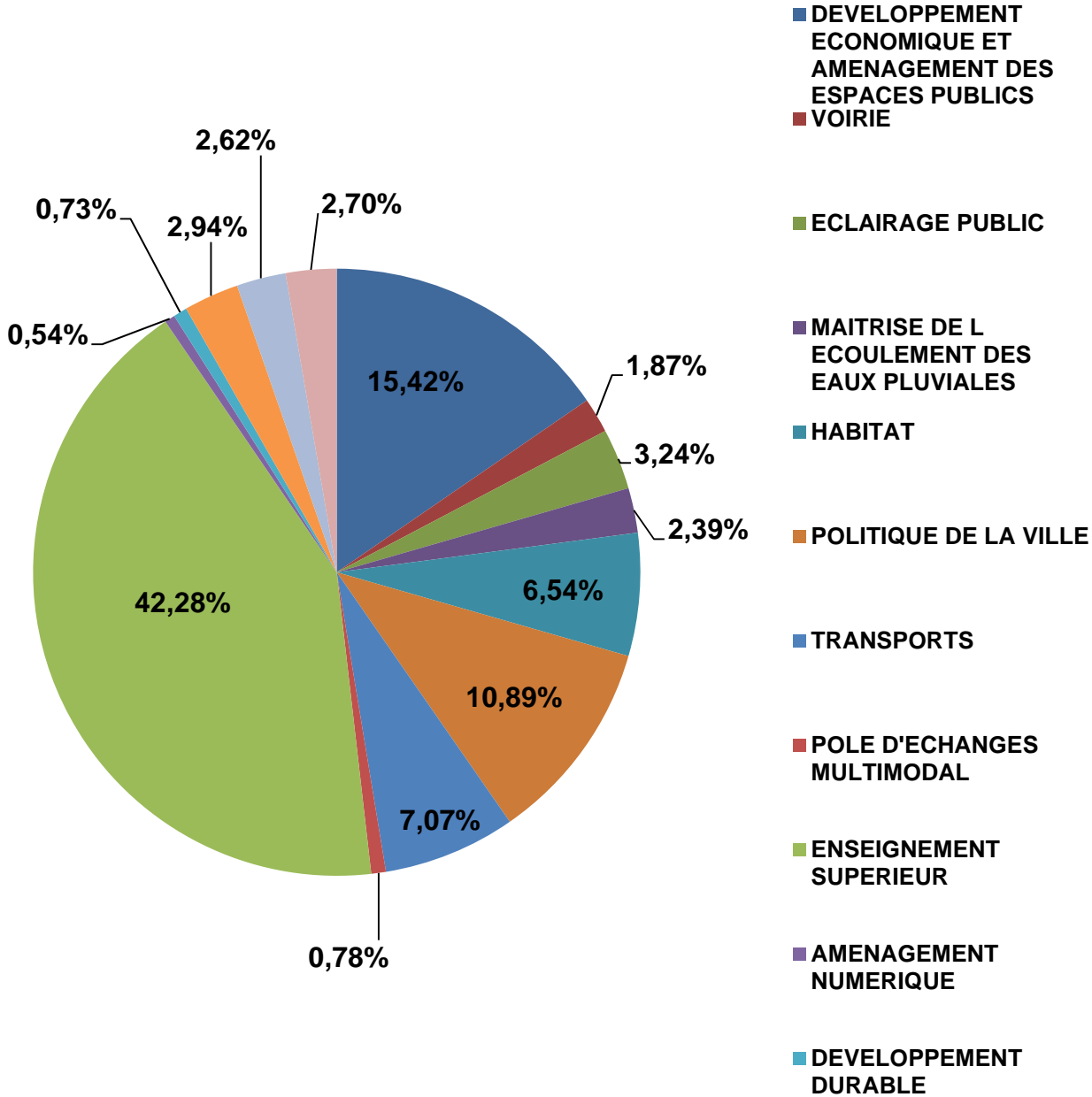
Environnement et cadre de vie :	418 748 €
Eclairage public (ex RM) :	3 790 296 €
Enseignement supérieur et développement économique :	84 085 €
Eaux pluviales et lutte contre l'incendie :	4 249 120 €
Patrimoine de la collectivité :	2 058 365 €
Voirie des ex-EPCI :	558 408 €
Moyens généraux :	1 618 777 €
Voirie - Périmètre Ville de Reims :	14 004 007 €
Voirie (hors Reims) et éclairage public (hors RM) :	11 982 853 €
Affaires scolaires et petite enfance :	1 842 668 €

Le total des investissements courants s'élève à 40 607 327 €. La part consacrée à la voirie et à l'éclairage public représente 74,7 % du total soit les trois quarts des investissements courants.

Dès le BP 2017, une autorisation de programme dédiée à la voirie et à l'éclairage public des communes hors Ville de Reims de 48 M€ a été ouverte, soit 12 M€ par an sur la période 2017-2020. La dépense en 2017 s'est élevée à 11 982 853 €, le taux de réalisation est de 99,86 % en 2017.

Les investissements de projet correspondent à des actions particulières que la Communauté urbaine du Grand Reims a souhaité individualiser compte tenu de leurs enjeux.

Au global, les dépenses relatives aux investissements de projet se répartissent de la manière suivante :



Investissement projet - CP 2017 réalisés	24 585 790	€
Développement économique et aménagement des espaces publics :	3 790 548	€
Voirie :	459 030	€
Eclairage public :	796 105	€
Maitrise de l'écoulement des eaux pluviales :	586 564	€
Habitat :	1 608 487	€
Politique de la ville :	2 676 381	€
Transports :	1 737 353	€
Pôle d'échanges multimodal :	192 776	€
Enseignement supérieur :	10 394 305	€
Aménagement numérique :	132 410	€
Développement durable :	180 434	€
Complexe aqualudique :	723 201	€
Patrimoine :	643 232	€
Affaires scolaires et petite enfance :	664 964	€

Au budget principal, parmi les principaux CP 2017 réalisés et liés aux AP de projets spécifiques aux pôles territoriaux, on peut citer :

AP projet spécifiques aux pôles territoriaux	MONTANT DES CP réalisés sur 2017
Rivière de la Suippe - Travaux d'entretien	77 913
Fismes Ardre et Vesle - Relocalisation Office du tourisme	151 233
Eglises de Lhéry et de Jonquery - Restauration du clos et couvert	470 075
Accessibilité des bâtiments	21 924
Vandeuil / Jonchery-sur-Vesle - Regroupement des écoles	78 089
Fismes - Ecole Deschamps - Construction d'un préau	6 043
Lavannes- Extension de l'école	19 457
Lavannes - Travaux école suite à sinistre	279 900
Ecueil - Construction d'un groupe scolaire	45 960
Auménancourt - Extension du pôle scolaire	26 923
Vesle et Côteaux de la Montagne de Reims - Construction nouveau pôle scolaire	6 420
Verzy - Regroupement des écoles maternelle et élémentaire	7 232
Dontrien - Construction d'un pôle scolaire	105 242
Brimont - Construction de classes école élémentaire	11 978
St Thierry - Construction d'une garderie/cantine	13 778
Courcy - Extension de la garderie/cantine	55 085
Warmeriville- Réhabilitation de la crèche	6 586
Verzy - Construction d'une crèche intercommunale	2 271

Parmi les principales autres autorisations de programme, on peut citer :

Autres principales AP	MONTANT DES CP réalisés sur 2017
Sernam Boulingrin	609 871
Abords de la Basilique Saint Remi	31 518
Planification territoriale	233 860
Coulée verte	864 181
Port Colbert	685 306
Arc Nord Est	57 336
Frange Sud - Etudes et travaux	131 335
Rocade Médiane et désenclavement Port Colbert	239 057
Aménagement du Boulevard des Tondeurs	99 973
Echangeur de Cormontreuil – Fonds de concours	120 000
Eclairage public - Remplacement des ballons fluorescents	796 105
Zone humide des eaux vannes – AZHUREV	584 464
Délégation des aides à la pierre	827 695
Accession à la propriété	643 903
Amélioration de l'habitat (OPAH)	136 889
PNRU 1 - Eclairage et pluvial	1 146 830
PNRU 1 - Quartier Orgeval	693 255
PNRU 1 - Quartier Wilson	310 583
PNRU 1 - Quartier des Epinettes	262 285
Etudes PNRU 1 et 2	129 437
LGV Est Européenne (phase 2) - Fonds de concours	1 737 353
Pôle d'échanges multimodal -Etudes- Reims	45 209
Sciences Po - Création d'un campus universitaire	9 650 303
Equipements de recherche	490 000
Jupiter - Construction du réseau haut débit	132 410
Points noirs du bruit	102 521
Complexe aqualudique	723 201

A titre d'illustration, sont présentées, ci-dessous, de manière plus détaillée, certaines des opérations réalisées en 2017.

A. Le développement économique et l'aménagement des espaces publics

L'aménagement de la Coulée verte

Le programme d'actions Coulée Verte s'articule autour de 3 thématiques :

- la continuité des cheminements,
- l'aménagement de parcs et d'équipements sportifs,
- le développement des services à la population.

Le montant total des dépenses s'est élevé à 0,86 M€ dont :

- **les actions réalisées en matière de continuité des cheminements :**

- l'aménagement d'environ 700 m de cheminement en bord de Vesle au lieu-dit le Chapitre à Saint Brice Courcelles, en continuité de la passerelle créée en 2016, sous le pont SNCF (169 k€). Les aménagements s'achèveront en 2018 dans ce secteur,
- l'aménagement d'un cheminement de 250 m environ en bord de Vesle sur le secteur du Moulin de l'Archevêque entre Tinquieux et Saint Brice Courcelles. Les aménagements s'achèveront en 2018,
- la poursuite des aménagements afin de créer une liaison entre le canal et les bords de Vesle sur les communes de Saint Léonard et Taissy (96k€). Pour assurer la continuité de ce cheminement, la création d'une passerelle au-dessus de la Vesle sera réalisée en 2018.

- **les actions au titre des parcs et des équipements sportifs.**

L'année 2017 a vu la création d'une guinguette sur le parc de la Roseraie à Reims (110 k€), l'aménagement de nouveaux cheminements, d'un espace pique-nique, d'une aire de volley-ball ainsi qu'un boulodrome, mais aussi d'un ponton en bois venant en surplomb de la Vesle (son aménagement s'achèvera début 2018).

L'aménagement des jardins familiaux :

14 parcelles de jardins familiaux ont été aménagées rue de l'Épargne à Reims (87 K€).

Dans la cadre de la construction du Complexe Aqualudique, 0,72M€ ont été investis en 2017, destinés principalement :

- à des acquisitions foncières : 45 k€,
- aux études d'AMO : 78 k€,
- à l'indemnisation des candidats non retenus : 600 K€.

Dans le cadre de **l'aménagement numérique du territoire** à des fins de développement économique sur l'ex-BA112, une subvention de 10 178 € a été accordée au SIEM, maître d'ouvrage délégué, pour la création d'un réseau de collecte très haut débit en fibres optiques interconnectant le site de l'ex-BA112 au réseau Jupiter, complété par le soutien du Département, de la Région, de la CCI Marne en Champagne, de RTE et du CRSD.

B. les travaux en matière d'eaux pluviales

Le montant total des dépenses s'est élevé à 4,9 M€ en 2017.

Elles comprennent notamment :

- Les dépenses de matériel et d'outillage techniques pour 15 K€,
- les frais d'études pour 150 K€,
- les travaux d'accompagnement de voirie ont nécessité des investigations préalables permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux, pour un montant total de 2 M€ TTC,
- Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains ont nécessité le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eaux pluviales. A cet effet, 1,2 M€ TTC ont été nécessaires pour accompagner les différents projets 2017 dont la rue des Elus, l'avenue A. de Serbie, le Chemin Vert, la rue Wiet, l'étude préalable Pont de Witry à Reims.

- Les travaux de renouvellement des systèmes d'eaux pluviales pour 780 K€ :
 - les travaux à la demande de tiers s'élèvent à 67 K €,
 - le curage des réseaux avant travaux s'élève à 447 K €,
 - le diagnostic eaux pluviales à Bourgogne 14 K €,
 - les autres travaux annuels sur le réseau d'eaux pluviales (séparatif) pour 252 K€.

- La création de nouveaux systèmes d'eaux pluviales pour 633 K € :
 - Le projet AZHUREV permet depuis la fin des travaux sur les émissaires d'eaux pluviales, de renvoyer les eaux pluviales vers le dispositif. Le montant des travaux réalisés en 2017 est d'environ 584 K€ dont environ 96 K€ versés au Laboratoire Réactions et Génie des Procédés (subventionné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à hauteur de 50%),
 - les travaux à Arcis-le-Ponsart rue du Point du Jour pour 49 K€.

C. La voirie et l'éclairage public

Pour l'éclairage public des communes de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole, géré par les services de la communauté urbaine, la dépense en 2017 s'est élevée à 3,79 M€. Parmi les opérations effectuées, on peut citer les communes suivantes :

- Saint-Léonard : 144 555 €
- Cormontreuil: 309 120 €
- Cernay-les-Reims : 66 000 €
- Tinquieux : 65 600 €
- Taissy : 64 448 €
- Saint-Brice-Courcelles : 50 633 €
- Prunay : 34 152 €
- Sillery : 19 573 €
- Villers aux Nœuds : 23 200 €
- Bétheny : 14 278 €
- Reims - Bld Jamin : 110 538 €
- Reims - Avenue Alexandre de Serbie : 145 749 €
- Reims - Quartier Chemin Vert : 102 866 €
- Reims - Rue de Cernay : 114 723 €
- Reims - Place des Droits de l'homme : 267 572 €

- Reims - Bld Dieu Lumière : 160 852 €
- Reims - Avenue Général Giraud : 150 453 €
- Reims - Bld Henri Henrot : 127 518 €
- Reims - Remplacement des lanternes en centre-ville : 115 242 €

Pour la voirie et l'éclairage public transférés par les communes au Grand Reims au 1^{er} janvier 2017 (à l'exception de la Ville de Reims et des communes de l'ex RM pour ce qui concerne la partie éclairage public), l'enveloppe annuelle de 12 M€ prévue au budget 2017 a été consommée à hauteur de 99,86% (11,982 M€).

On notera par exemple la réalisation des opérations ci-dessous (liste non exhaustive) :

- la requalification de la rue de la Grévière à **Auménancourt** (89 k€),
- la restructuration de la rue de Fresne et des Près, les travaux d'éclairage public de la rue Jean Jaurès, les cheminements piétons rue Gustave Haguénin et la réfection de la chaussée Chemin de la Vierge à **Bazancourt** (305 k€),
- la restructuration rue des Colombiers, les cheminements piétons rue de Rethel ou les études dédiées à la rue des Eprises, à **Isles sur Suipe** (105 k€),
- la réfection de l'impasse Maugras à **Epoie** (63 k€),
- la création de la rue du Collège à **Pontfaverger Moronvilliers** (151 k€),
- le prolongement de la rue de l'Avent à **Saint Masmès** (30 k€),
- la réfection de divers tapis d'enrobés (235 k€) et de plaques de répartition (29 k€) sur le pôle **Rives de la Suipe**,
- l'enfouissement des réseaux secs (rue des Grands Clos) à **Cauroy les Hermonville** et rues des Anges, des Remparts et L. Bourgeois à **Loivre** (53 k€),
- la réfection de la rue des Grands Clos à **Cauroy les Hermonville** (128k€),
- la réfection Centre Bourg et rue du Moulin à **Cormicy** (28 k€),
- la réfection de la rue de Couverault, trottoirs accès PMR à **Brimont** (65,6 k€),
- la réfection de la rue Saint Sébastien à **Bermericourt** (3,7 k€),
- la réfection des rues de la Gare et Pasteur à **Courcy** (10,5 k€),
- la réfection des rues de la Gravette et de la Montage à **Pouillon** (2,8 k€),
- la réfection de la rue Thomas Picotin et du trottoir latéral de la Place à **Hermonville** (91,5 k€),
- la réfection des rues de la Vierge, du Perron, impasse de l'Eglise à **Villers Franqueux** (160,7 k€),
- les travaux rue du Nord à **Merfy** (6 k€),
- les travaux rue de Courcy à **Thil** (0,9 k€),

- le solde des travaux de la voirie intercommunale à **Merfy/Pouillon** (11,8 k€),
- la réfection de la rue du calvaire à **Cormicy** (143,4 k€),
- les travaux chemin de Ventelay à **Saint Thierry** (6,9 k€),
- le remplacement de candélabres à **Cauroy-les-Hermonville** et **Courcy** (31 k€),
- la réfection de la chaussée et des trottoirs de l'allée des Frères Morane, de l'impasse de la Croisette, de l'allée des Pâquerettes et de la route de Reims, à **Bétheny**, pour 704k€,
- les travaux d'aménagement de la Place de la République, des abords de l'église et de la rue de Witry, à **Cernay les Reims**, pour 1M€,
- l'aménagement des rues Roger Salengro, des Darzillières, Lucien Léger, des Laps, de l'Industrie, des Artisans et Jean Cocteau à **Cormontreuil** (2,1M€),
- le réaménagement centre Bourg de **Saint Léonard** (0,43 M€),
- l'aménagement de la place Sainte Philomène à **Vandeuil** (172 k€),
- les travaux rue de Sachs à **Jonchery/Vesle et Vandeuil** (239 k€),
- la création d'un carrefour surélevé rue Letilly à **Fismes** (106 k€),
- les travaux de voirie rue Loge Fontaine et chemin de Concevreux à **Ventelay** (199 k€),
- la réfection des voiries rues du Vieux Berger, de la Barbe à Canne, de la Perchette à **Branscourt** (115 k€),
- l'enfouissement de réseaux à **Aubilly** (52 k€),
- la réfection de la rue de la Métairie, des Roises, le Mont Chenois, à **Chenay** (28,5 k€),
- l'aménagement de la rue Haute, la réfection de la rue Couet, l'enfouissement de réseaux, à **Coulommes la Montagne** (279 k€),
- les travaux de voirie à **Faverolles et Coëmy**, notamment le parking de l'école et de la Mairie (83 k€),
- la rénovation de la rue du Luc et les travaux d'éclairage public à **Gueux** (178 k€),
- les travaux de voirie et d'éclairage public, notamment rue Belle Image, à **Méry Prémecy** (98 k€),
- les travaux de voirie, notamment rue de Trigny, à **Muizon** (47 k€),
- les travaux de voirie, notamment rue de l'Eglise et impasse des Jardins, à **Pargny les Reims** (95 k€),
- la réfection du parking de l'école et les allées à **Rosnay** (62 k€),
- la réfection complète des rues du Château, des Croisettes, des Sources à **Sacy** (56k€),
- le dévoiement de la rue du Tratt à **Sermiers** (78 k€),

- les travaux rues des Vignes et de la Planchette, à **Treslon** (55,8 k€),
- les travaux rues des Clos, des Quatre Vents et des Prières à **Vrigny** (218 k€),
- les travaux place de la Mairie **Les Petites Loges** (72 k€),
- les travaux rues Carnot et Quénardel à **Verzenay** (116 k€),
- l'impasse Gambetta et rue de la Gare à Verzy (44 k€),
- les travaux rue Carnot à **Rilly la Montagne** (8k€),
- les travaux rues Astoin et Romont à **Ludes** (176k€),
- les travaux rue du Nord à **Val de Vesle** (96 k€),
- les travaux rue du 11 novembre à **Sept Saulx** (64 k€),
- les travaux rues de Charleville et Anatole France à **Villers Marmery** (65 k€),
- les travaux rue Victor Hugo à **Ludes** (36 k€),
- les travaux rue de Liette et des Treilles à **Val de Vesle** (40 k€),
- les travaux Grande rue à **Beaumont sur Vesle** (12 k€),
- les travaux rues du Docteur Manichon, Chevalot et de Pomacle à **Bourgogne Fresne** (105 k€),
- les travaux rue de la Folie à **Berru** (23 k€),
- les travaux rue Pasteur à **Nogent l'Abbesse** (106 k€),
- les travaux Boulevard de Montève à **Witry les Reims** (31 k€),
- l'enfouissement de réseaux à **Lavannes** (52 k€),
- les travaux des rues des Mardouzets et du Château à **Anthenay** (36,7 k€),
- la réfection des rues de l'Eglise, St Julien, des Marais, et du Château à **Chambrecy** (51,5 k€),
- les travaux de la voirie d'accès au cimetière à **Cuisles** (13,5 k€),
- l'opération de voirie Hameau de Peuzennes à **Poilly** (37,9 k€),
- la réfection des rues Jean Jaurès et Chanzy à **Pourcy** (13,8 k€),
- la réfection de chaussée rue des Marolles à **Sarcy** (30,2 k€),
- les divers travaux de voirie à **Chaumuzy, Cuisles, Anthenay, Lagery, Marfaux, Pourcy, Ville en Tardenois** (39,3 k€).

Les travaux de voirie de la ville de Reims se sont élevés à près de 16 M€. On citera notamment :

- les travaux d'aménagement de la rue de Mars : 1,8 M€,
- les travaux d'aménagement de la rue des Elus : 1,1 M€,
- la restructuration de l'avenue Alexandre de Serbie : 1,2 M€,
- les travaux de sécurisation des ouvrages d'art : 677 K€,

- les travaux de voirie sur secteurs touristiques : 533 K€,
- la rue de Cernay : 1,36 M€,
- le boulevard Jamin : 506 k€,
- la rue du Cardinal de Lorraine : 533 k€.

L'enveloppe annuelle de dépenses dédiées aux travaux de voirie de la Ville de Reims, fixée en moyenne à 17 M€, a donc été en presque totalité réalisée.

On notera enfin les dépenses effectuées pour le **remplacement des ballons fluorescents** (796 k€) et pour les travaux sur les **voiries qui étaient de compétence intercommunale avant la création de la communauté urbaine pour 558 k€.**

Le projet « Frange Sud » a fait l'objet d'études en 2017 pour 119 k€.

Cette opération est destinée à améliorer les conditions d'accessibilité et de circulation au sein du secteur qui s'étend sur Bezannes, Reims, Champfleury et Villers-aux-Nœuds. Les études ont été lancées afin de dresser un diagnostic, d'identifier les enjeux et de proposer des aménagements. Ces propositions seront expertisées en 2018.

Les dépenses au profit du projet « Port Colbert » se sont élevées à 0,68 M€.

La communauté urbaine a poursuivi en 2017 les études pour 65 508 € HT sur ce secteur de manière à se doter d'un plan d'aménagement et de référence cohérent et articulé avec les nombreuses parties prenantes notamment les propriétaires des parcelles privées mais aussi les opérateurs intéressés.

En complément, des travaux topographiques ont été réalisés pour 22 620 € HT, des comptages directionnels pour 4 220 € HT et l'acquisition du site Beccue, pour une maîtrise complète de l'îlot des anciens Magasins Généraux pour 583 333 € HT.

Les dépenses engagées au titre des documents d'urbanisme se sont élevées à 234 k€.

La compétence urbanisme étant dévolue à la Communauté urbaine du Grand Reims depuis le 1er janvier 2017, les communes ayant engagé une procédure d'évolution de leurs documents locaux d'urbanisme avant la création de la communauté urbaine, ont dû donner leur accord pour la reprise et la poursuite des procédures de leurs documents d'urbanisme par le Grand Reims.

Pour le territoire de l'Ex Reims Métropole, ces procédures ont concerné les communes de Bétheny, Bezannes, Cernay-les-Reims, Cormontreuil, Prunay, Puisieux, Reims, Saint-Léonard, Taissy, Tinquieux, Trois Puits et Villers-aux-Nœuds.

Parmi les procédures reprises pour les autres pôles, on citera les dépenses engagées pour les documents d'urbanisme des communes suivantes : Ville en Tardenois, Poilly, Lagery, Marfaux, Lavannes, Witry-les-Reims, Rosnay, Pargny-les-Reims, Serriers, Bouilly, Coulommès la Montagne, Les Mesneux, Branscourt, Muizon, Chamery, Bouleuse, Gueux, Courlandon, Prouilly, Baslieux les Fismes, Romain, Pouillon, Courcy, Berméricourt, Bazancourt, Saint-Etienne-sur-Suippe, Trépail, Ville en Selve, Sept-Saulx, Ludes, Beaumont-sur-Vesle, Les-Petites-Loges, Villers-Allerand, Verzy, Chigny-les-Roses, Vaudemange, Rilly-la-Montagne.

D. L'habitat et la politique de la Ville

La délégation des aides à la pierre s'est élevée à 0,828 M€

Au titre de l'année 2017, l'enveloppe allouée par l'Etat au délégataire est dédiée au développement et à la diversification de l'offre de logements sociaux selon la répartition suivante :

- 94 logements PLAI dont 19 structures pour la résidence Marie Clémence Fouriaux II,
- 152 logements PLUS,
- 161 PLS dont 101 structures,
- Ont également été programmés, 104 PSLA et 91 PLI.

En termes de répartition géographique, 34% des logements locatifs sociaux agréés (PLAI/PLUS et PLS) sont localisés sur la ville de Reims (138 sur 407). Les autres communes de l'agglomération (Bétheny, Bezannes, Cormontreuil, Tinquieux) accueillent quant à elles 50% de cette offre nouvelle, soit 201 logements. Et enfin 4 communes du Grand Reims (Fismes, Loivre, Cormicy et Ludes) représentent 16% de cette offre, soit 68 logements agréés.

Cette répartition géographique est en adéquation avec l'objectif de rééquilibrage de l'offre de logements locatifs sociaux sur le reste du territoire hors ville centre (objectif réaffirmé lors de l'évaluation à mi-parcours du PLH).

Une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat a été mise en œuvre depuis le 06 décembre 2015 pour une durée de trois ans, favorisant l'accompagnement des ménages dans la rénovation de leur logement. Ainsi, en 2017, 142 logements ont bénéficié d'une aide du Grand Reims pour 136 k€.

L'accession aidée à la propriété

Au titre de l'année 2017, ce sont 95 ménages qui ont bénéficié d'une subvention de la collectivité pour l'achat d'un logement dont 51 au titre de la vente HLM, 35 pour des opérations à prix maîtrisés et 9 pour du PSLA (location-accession). Le total des crédits versés au cours de l'année 2017 s'est élevé à 644 K€.

Le renouvellement urbain des quartiers

Les opérations de renouvellement urbain de la 1ère convention PRU se finalisent avec principalement trois opérations :

- l'aménagement du site Berlioz-Beethoven à Wilson,
- l'aménagement des abords du complexe Georges Hébert à Orgeval,
- l'aménagement du secteur Sainte-Thérèse dans le quartier des Epinettes (aménagement de nouveaux espaces publics et la conception de la nouvelle maison de quartier).

Pour la communauté urbaine, les crédits affectés au PRU sont répartis en 5 autorisations de programme, qui avaient initialement été ouvertes soit par l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole au titre de ses compétences (eaux pluviales, éclairage public) soit par la ville de Reims (voirie).

La ventilation des réalisations est donc, pour 2017, la suivante :

- AP ouverte par l'ex communauté d'agglomération RM (éclairage public, eaux pluviales), pour tous les quartiers du PNRU 1 : 1,15 M€,
- AP ouvertes par la Ville de Reims (voirie) :
 - pour le quartier Croix-Rouge : 0,134 M€,
 - pour le quartier des Epinettes : 0,263 M€,
 - pour le quartier Orgeval : 0,693 M€,
 - pour le quartier Wilson : 0,311 M€.

Le nouveau programme de renouvellement urbain (NPRU) de la Communauté urbaine du Grand Reims porte sur quatre quartiers rémois : Croix-Rouge et Orgeval (d'intérêt national), Europe et Châtillons (d'intérêt régional). Le protocole de préfiguration du NPRU de Reims, regroupant le financement de l'ingénierie, du programme d'études et des premiers travaux, a été signé le 23 décembre 2016.

L'année 2017 a été mobilisée pour bâtir les projets urbains avec les partenaires et préparer la rédaction des nouvelles conventions de renouvellement urbain, qui seront signées en 2018. Une autorisation de programme unique, regroupant l'ensemble des compétences de la communauté urbaine mobilisées dans cette opération (éclairage public, eaux pluviales, voirie) a été ouverte à hauteur de 21,9 M€.

E. L'enseignement supérieur et la recherche

Le soutien aux équipements de recherche structurants :

Dans le cadre de la convention pour l'acquisition d'une nouvelle génération du supercalculateur Roméo destiné aux utilisations scientifiques et académiques mais également accessible aux entreprises pour la modélisation et la simulation numérique, la communauté urbaine a versé un acompte de 250 000 € sur la subvention de 500 000 € dont le solde sera versé en 2018 lors de la livraison du supercalculateur.

Pour la Chaire de Biotechnologies de CentraleSupélec, la Communauté urbaine du Grand Reims a versé le solde de la subvention d'investissement de 240 000 € (sur 300 000 € votée en 2016) pour soutenir l'acquisition d'un équipement scientifique de référence, le nanotomographe X installé au Centre Européen de Biotechnologie et de Bioéconomie situé à Pomacle et destiné à la recherche scientifique et industrielle sur les biomatériaux.

Par ailleurs, une subvention d'investissement pour l'équipement de matériels de laboratoire a été accordée à l'URCA pour 141 k€ et pour le même montant à la Chaire Agro Biotechnologies Industrielles d'AgroParisTech.

Le campus Sciences Po :

La compétence ayant été transférée de la ville de Reims à la Communauté urbaine du Grand Reims au 1^{er} janvier 2017, cette dernière a pris en charge les dépenses afférentes à la finalisation de la construction du campus (9,6M€).

F. Les affaires scolaires et la petite enfance

Pour les établissements scolaires gérés par la Communauté urbaine du Grand Reims, ce sont plus de 1,8 M€ qui auront été investis en 2017.

A titre d'exemple, on citera :

- la reconstruction du Pôle scolaire René Chazot pour la partie maternelle et périscolaire à Bazancourt (703 k€),
- l'acquisition de Tableaux Numériques Interactifs et des matériels informatiques pour les établissements du pôle Vallée de la Suippe (67 k€),
- les aménagements et le matériel informatique dans les écoles de Pontfaverger Monronvilliers et de Bétheniville (2 000 €),
- les aménagements de la restauration scolaire de Courcy (travaux intérieurs, réhabilitation de l'espace cuisine, achat de mobiliers) (56 k€),
- la rénovation des menuiseries des écoles de Fismes (42 k€),
- la reprise d'enrobés dans les cours de récréation des écoles Deschamps de Fismes et de l'Ardre (Crugny) (12,7 k€),
- l'achat de mobilier pour accueil des enfants dans la salle polyvalente de Villedommange (6 500 €),
- le remplacement de chaudière au groupe scolaire des bords de l'Ardre (125 k€), dont 95% ont été pris en charge par l'assureur dans le cadre du contentieux préexistant,
- l'achat de matériel, de mobilier et d'équipement pour les écoles du pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (20,9 k€),
- les travaux de peinture, couverture, serrurerie, métallerie dans les écoles de Verzenay (19 k€), Mailly Champagne (6 k€), Val de Vesle (20,3k€), et Sept-Saulx (6,8 k€),
- l'achat de fours et matériels de cuisine pour les cantines scolaires du pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims (29,3 k€).

Le projet de **construction d'un pôle scolaire à Dontrien** (1260 m²) a été poursuivi. Les dépenses, principalement dédiées à la Maitrise d'œuvre et aux études préalables se sont élevées à 105 k€.

Concernant la finalisation de **l'extension de l'école maternelle de Courcy**, une somme de 408 k€ a été payée en 2017.

Les travaux d'extension de la **restauration scolaire de Loivre** ont été finalisés en août 2017. Les dépenses supportées en 2017 se sont élevées à 105 k€.

Les études pour la construction de **trois bâtiments modulaires à Courcy, Saint-Thierry et Brimont** ont été lancées, pour 43 k€. Le total des crédits de paiement réalisés en 2017 s'élève à 81 K€.

Afin d'opérer une rationalisation des établissements scolaires, il a été décidé la **fusion des écoles de Jonchery-sur-Vesle et de Vandeuil**. L'école primaire de Vandeuil a été transformée en une école maternelle et les élèves inscrits en élémentaire ont été transférés à l'école élémentaire de Jonchery-Sur-Vesle. Cette opération a nécessité des adaptations des bâtiments des écoles de Vandeuil et de Jonchery sur Vesle. Ces travaux ont été réalisés pendant les vacances d'été 2017 pour un montant total de 78 k€.

L'extension du restaurant scolaire de l'école Deschamps à Fismes a été rendue nécessaire par la fréquentation de la restauration scolaire, en constante augmentation, au sein des écoles de Fismes. Le nombre maximum de repas journaliers atteint est proche du seuil de saturation.

Dans ce cadre, une consultation a été lancée pour la réalisation d'une étude de faisabilité et l'élaboration d'un programme de construction. Le Cabinet Asciste Ingénierie a été retenu pour un montant de 19 140 € TTC.

Suite à l'étude de faisabilité, le comité de pilotage a validé l'extension de 170 m² du restaurant scolaire Deschamps à Fismes pour un montant estimé de 722 950 € TTC

L'opération se poursuit en 2018 avec le lancement de la consultation d'architecte. Le démarrage des travaux est prévu en février 2019 avec pour objectif une mise en service à la rentrée scolaire 2019.

La Construction d'un groupe scolaire à Ecueil a été engagée.

Un concours d'architecture a dû être lancé en 2017 par la Communauté urbaine.

Cette nouvelle construction accueillera les enfants des communes de : Chamery, Sermiers, Sacy, Villedommange, Ecueil, Courtagnon. Elle sera constituée de 3 pôles permettant de regrouper les classes maternelles et élémentaires ainsi qu'une restauration scolaire et enfin les activités périscolaires. Soit une surface de plancher totale d'environ 2200 m².

L'autorisation de programme prévue à cet effet s'élève à 6,2 M€. **46 k€ ont été mandatés en 2017 au titre des études.**

Le groupe scolaire des Petites Loges.

Les études préalables à la construction d'un **nouveau groupe scolaire aux Petites Loges**, dédié aux enfants des communes de Trépail, Billy-le-Grand, Vaudemange et les Petites Loges ont été lancées, pour 6 420 € en 2017. Les travaux devraient commencer en 2018, pour se finaliser en 2019.

La crèche intercommunale de Verzy.

En 2017, les études relatives à la construction d'une **crèche intercommunale à Verzy** ont été menées, pour 2 271 €. Ce bâtiment permettra l'hébergement de la crèche associative Sucre d'orge, pouvant accueillir jusqu'à 32 enfants.

Les études dédiées à la **restructuration des écoles de Verzy** ont été lancées. **7 232 € ont été mandatés à cet effet en 2017.**

Les travaux de l'école de Lavannes

Suite à l'incendie survenu le 26 juillet 2016 à l'école de Lavannes, les travaux de remise en état et d'amélioration des locaux et des travaux ont été réalisés en 2017.

Les travaux ont été réceptionnés le 15 décembre 2017 et les élèves ont réintégré l'école de Lavannes le 8 janvier 2018. Le coût total de l'opération s'est élevé à 362 k€ dont 280k€ ont été mandatés sur l'exercice 2017.

Par ailleurs, les études, relatives à l'**extension de l'école de Lavannes et la création d'un restaurant scolaire** ont été lancées en 2017. Le coût correspondant est de 19,4 K€.

G. Le patrimoine

Le bureau de l'Office du Tourisme du Grand Reims situé à Fismes est relocalisé dans les locaux désaffectés de l'ancienne caserne des pompiers. Cette opération de relocalisation avait pour objectif un agrandissement et une meilleure visibilité de l'établissement.

Ces travaux consistaient en une rénovation globale des 170 m² au sol de l'ancienne caserne.

Les locaux ont été dissociés en deux parties, un espace Accueil mis à disposition de l'Office du Tourisme du Grand Reims et un espace Exposition mis à disposition de l'association de Sauvegarde de l'Environnement et du Patrimoine Fismois.

Les travaux démarrés en janvier 2017 ont été réceptionnés en février 2018. Les travaux ont été réalisés pour un montant total de 285 k€ dont 151 k€ mandatés sur l'exercice 2017.

Partie 3 – Le budget des ordures ménagères

Le budget annexe des ordures ménagères retrace l'ensemble des recettes et des dépenses lié à la collecte et au traitement des ordures ménagères. Ce compte administratif 2017 est le premier de la Communauté urbaine du Grand Reims regroupant l'ancien budget annexe des ordures ménagères de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole et les budgets des ex syndicats SYCODEC et SYCOMORE.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement (*)	32 224 841
Dépenses réelles de fonctionnement	33 694 749
Épargne brute	-1 469 907
Remboursement du capital des emprunts	455 312
Épargne nette	-1 925 219

(*) Sans retraitement des produits de cessions

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget OM	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement (*)	32 178 501
Dépenses réelles de fonctionnement	33 694 749
Épargne brute	-1 516 247
Remboursement du capital des emprunts	455 312
Épargne nette	-1 971 559

(*) Avec retraitement des produits de cessions

I. Les recettes de fonctionnement

Budget OM - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	95 632
70 - Produits des services	2 732 460
73 - Impôts et Taxes	24 348 144
74 - Dotations et participations	4 522 383
75 - Autres produits de gestion courante	453 020
Total recettes de gestion courante	32 151 639
77 - Produits exceptionnels	73 203
Total recettes réelles de fonctionnement	32 224 841
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	149 933
Total recettes d'ordre de fonctionnement	149 933
Total recettes de fonctionnement	32 374 774

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 32,22 M€.

Chapitre 70 – Produits des services

Les produits des services s'établissent à 2,73 M€ et sont constitués principalement :

- des ventes de matériaux issus du tri sélectif (reprise des plastiques, des journaux, du verre, des emballages ménagers recyclables ...) à hauteur de 2,18 M€,
- des remboursements de frais par les autres budgets (365 K€),
- de la facturation des prestations réalisées pour le compte de tiers (enlèvements des encombrants, des déchets verts à domicile...), de la redevance aux professionnels pour le traitement des déchets industriels et commerciaux, du traitement des mâchefers...(165 K€).

Chapitre 73 – Impôts et taxes

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères représente la principale recette de ce budget (2/3 des recettes) **avec 24,35 M€.**

Le taux de TEOM unique sur l'ensemble du territoire est de 7,08 %.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les dotations et participations s'élèvent à **4,52 M€**.

Elles comprennent principalement diverses subventions liées à la collecte sélective dont :

- le contrat avec ADELPHE relatif à l'action à la performance (Barème E) pour le soutien à la tonne trié (2,66 M€),
- la subvention d'Eco-Emballage (1,1 M€) pour le soutien au tri sélectif,
- la subvention de l'éco-organisme de la filière papier, ECOFOLIO, pour le soutien à la collecte des imprimés (0,43 M€),
- la subvention de l'éco-organisme de la filière mobilier, ECO-MOBILIER, pour la collecte des déchets mobiliers (0,15 M€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes du chapitre 75 concernent essentiellement les intéressements à la vente de chaleur et aux tonnages de l'usine d'incinération des ordures ménagères (0,45 M€).

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	28 543 658
012 - Charges de personnel	5 038 160
65 - Charges de gestion courante	2 101
Total dépenses de gestion courante	33 583 920
66 - Charges financières	61 067
67 - Charges exceptionnelles	49 762
Total dépenses réelles de fonctionnement	33 694 749
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 131 941
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 131 941
Total dépenses de fonctionnement	34 826 690

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 33,69 M€.

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget OM - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général dont	28 543 658
Contrats de prestations de services	24 754 014
Remboursements de frais au budget principal	586 521

Les charges à caractère général s'élèvent à **28,54 M€**.

Les contrats de prestations de services concentrent la grande majorité des crédits de fonctionnement du budget (plus de 85%), pour un montant total de 24,75 M€ :

- 1,32 M€ pour les ex-syndicats, SYCODEC et SYCOMORE, au titre essentiellement d'activité de traitement (bois, déchets verts, déchets dangereux),
- 20,7 M€ au titre du territoire de l'ex RM notamment :
 - la collecte des OM : 6,58 M€,
 - la collecte des déchets recyclables : 2,02 M€,
 - l'incinération des OM : 6,85 M€,
 - l'exploitation du centre TRIVALFER : 1,96 M€,
 - l'exploitation des déchetteries : 1,85 M€,
- 2,73 M€ pour les conventions de prestations avec des syndicats, et plus spécifiquement avec le SYVALOM.

Chapitre 012 - Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à **5,04 M€**.

Chapitre 66 - Les charges financières

Les charges financières s'élèvent à **61,07 K€ au CA 2017**.

A ce titre, on rappellera que l'encours au 31 décembre 2017 est de 1,93 M€. Cet encours résulte de la reprise de la dette des ex-syndicats SYCODEC et du SYCOMORE.

III. Les recettes d'investissement

Budget OM - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
23 - Immobilisations en cours	142 500
Total recettes d'équipement	142 500
10 - Dotations et fonds divers	269 719
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	180 562
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0
Total recettes financières	450 282
040 - Opérations d'ordre entre sections	1 131 941
041 - Opérations patrimoniales	0
Total recettes d'investissement	1 724 722

Les recettes réelles d'investissement comprennent essentiellement le FCTVA (chapitre 10), à hauteur de **270 K€**.

Il est à noter la recette exceptionnelle sur cet exercice de 142 K€ (chapitre 23) liée au remboursement des travaux effectués par la société, suite au contentieux sur la déchetterie de Saint Brice Courcelles.

IV. Les dépenses d'investissement

En 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi près de 1,4 M€. On notera particulièrement :

- l'achat de matériels de transport pour près de 471 k€ avec notamment :
 - le renouvellement de deux bennes de collecte d'ordures ménagères sur le territoire Ouest,
 - l'achat d'un châssis et d'un bras de levage sur le territoire Est pour la collecte des déchèteries,
- l'achat de matériels divers pour près de 468 k€ correspondant principalement à des bacs de collecte,
- des travaux d'entretien et de réparation à hauteur de 177 k€ correspondant principalement à la réparation du trommel (mâchefers) sur Trivalfer et la pose de conteneurs enterrés.

Partie 4 – Le budget des transports publics de personnes

Le budget annexe des transports publics retrace l'ensemble des recettes et des dépenses liées au transport public de personnes.

Il intègre notamment les mouvements financiers liés aux délégations de service public de transport urbain (CITURA) et au transport de personnes à mobilité réduite (TREMA).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Transports	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	58 288 078
Dépenses réelles de fonctionnement	57 563 405
Épargne brute	724 673
Remboursement de capital	0
Épargne nette	724 673

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	0
70 - Produits des services	58 590
73 - Impôts et Taxes	40 567 556
74 - Dotations et participations	16 551 074
75 - Autres produits de gestion courante	512 228
Total recettes de gestion courante	57 689 448
77 - Produits exceptionnels	598 631
78 - Reprises sur amortissements et provisions	0
Total recettes réelles de fonctionnement	58 288 078
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	247 434
Total recettes d'ordre de fonctionnement	247 434
Total recettes de fonctionnement	58 535 512

Les recettes réelles de fonctionnement atteignent 58,29 M€.

D'un montant de 60 K€, les recettes du **chapitre 70** correspondent principalement :

- au remboursement par le concessionnaire de frais tels que le vidage des poubelles des stations de tramway et des arrêts de bus réalisés par la communauté urbaine (en vertu de l'avenant n° 11 au contrat de concession) à hauteur de 40 K€,
- au recouvrement de la TEOM pour le dépôt des autobus et le centre de maintenance du tramway (20 K€).

Le chapitre 73 retrace le produit du versement transport (VT), qui s'élève à 40,57 M€. Le versement transport est dû par les entreprises de plus de 11 salariés (taux appliqué sur la masse salariale de l'entreprise).

Le produit du versement transport prend en compte :

- un taux de 1,8 %,
- un lissage sur 12 années du taux de 1,8 % pour les communes hors ex-RM.

Le conseil communautaire a souhaité retenir la durée maximale de lissage permise par le droit afin de limiter les effets de son extension à l'ensemble du territoire pour les entreprises concernées.

Budget Transports - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 74 - Dotations et participations <i>dont</i>	16 551 074
Subvention de la Région au projet Tramway	2 500 000
Participation d'équilibre du budget Principal	12 890 147
Participation du budget Principal au titre de la loi SRU	1 160 927

Le chapitre 74 s'établit à 16,55 M€ au CA 2017. Ces recettes se composent principalement de :

- la subvention de la Région (2,5 M€) : il s'agit d'une subvention pluriannuelle attribuée au titre du tramway dont la dernière année de versement est prévue en 2019,
- la subvention du budget principal au titre de la loi SRU (1,16 M€). Ce montant correspond à la compensation financière des réductions tarifaires reconnues aux personnes bénéficiaires de la couverture maladie universelle complémentaire,
- la subvention d'équilibre du budget principal (12,89 M€).

Le chapitre 75 enregistre principalement la compensation liée au relèvement du seuil des personnes assujetties au versement transport. Sur l'exercice 2017, la recette à hauteur de 510,4 K€ correspond à la compensation 2016.

Les produits exceptionnels (chapitre 77) s'élèvent à 600 K€ au CA 2017 et comprennent les pénalités versées par MARS en vertu des clauses de facturation des jours de grève effectués au titre de la démarche qualité (exercices 2015 et 2016).

II. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement atteignent 57,56 M€.

Budget Transports - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	1 143 616
012 - Charges de personnel	226 227
014 - Atténuations de produits	75 816
65 - Charges de gestion courante	56 117 179
Total dépenses de gestion courante	57 562 838
67 - Charges exceptionnelles	567
Total dépenses réelles de fonctionnement	57 563 405
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	972 107
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	972 107
Total dépenses de fonctionnement	58 535 512

Le chapitre 011 affiche des dépenses à plus de 1,1 M€. Elles concernent principalement :

- les honoraires versés à hauteur de 210 K€, notamment pour l'assistance, les audits technique, juridique et financier, les expertises sécurité sur la ligne du tramway et la démarche qualité,
- le remboursement de frais au Conseil Départemental pour l'exploitation du service MOBULYS (transport à mobilité réduite sur les communes hors ex-RM) pour 260 K€,
- le remboursement de frais aux autres budgets pour 324 K€,
- la taxe foncière et la TEOM pour le centre de maintenance du tramway et le dépôt des autobus pour 137 K€,
- les dépenses liées au réseau de transport (marquages au sol, maintenance et renouvellement des équipements de priorité aux feux, vidage des poubelles aux stations de tramway et de bus ...) pour 173 K€.

Les dépenses de personnel (**chapitre 012**) sur cet exercice sont de l'ordre de 226 K€.

Les crédits du chapitre 014, dédiés à la restitution de la taxe du versement transport (agents logés, transportés et remboursement d'indus), s'élèvent à 75,8 K€.

Le chapitre 65 comprend la plupart des dépenses de ce budget soit 97,4 % de la section de fonctionnement pour un montant de 56,12 M€. Il regroupe l'ensemble des subventions d'exploitation versées au concessionnaire et aux autres partenaires.

On peut noter notamment :

- la subvention forfaitaire d'exploitation versée à MARS de 51,04 M€,
- la subvention dédiée au transport des personnes à mobilité réduite qui reste stable à hauteur de 2,36 M€,
- la subvention au titre de la loi SRU qui s'élève à 934 K€,
- la subvention d'équipement versée au concessionnaire qui s'élève à 626 K€ (pour la création d'une nouvelle station tram à Bezannes).
- les autres subventions versées au délégataire au titre des vignettes scolaires, et du titre intermodal (368 K€) .

III. La section d'investissement

Budget Transports - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
10 - Dotations et fonds divers	9 833
27 - Autres immobilisations financières	0
Total recettes financières	9 833
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	972 107
Total recettes d'investissement	981 940

Les recettes réelles d'investissement, de faible montant (10 K€), concernent exclusivement le FCTVA. On notera que ce budget se caractérise par l'absence d'emprunt.

En matière de dépenses, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi, en 2017, 245 K€ au titre du budget transports. Ces dépenses furent principalement affectées à la réalisation de couloirs de bus et à l'équipement de feux tricolores pour la priorité des bus.

L'implantation d'une nouvelle clinique sur le territoire de la commune de Bezannes, à proximité de la ligne de tramway a nécessité l'amélioration de la desserte en transport en commun.

La communauté urbaine a demandé au concessionnaire, la réalisation d'une station de tramway supplémentaire. Celle-ci a été mise en service commerciale le 26 décembre 2017.

La communauté urbaine a versé au Concessionnaire, une subvention d'équipement d'un montant de 1 566 196 € nets de taxes, destinée à contribuer au financement de la conception et de la construction de la nouvelle station de tramway. 40% de cette subvention (626 k€) a été versée sur l'exercice 2017.

Partie 5 – Le budget de l'eau potable

Le budget annexe de l'eau retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion de l'eau potable. Il regroupe :

- les anciens budgets annexes dédiés des EPCI fusionnés (RM, CCNC, CCRS, CCBB),
- les budgets des syndicats dissous (région de Sainte-Gemme, région de Verzy, région de Saint-Masmes, Chenay-Merfy, Garenne, Warmeriville, Rouillat),
- les crédits afférents à l'exercice de la compétence lorsqu'elle était gérée au niveau des communes.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Eau	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	22 117 580
Dépenses réelles de fonctionnement	17 390 033
Épargne brute	4 727 548
Remboursement de capital	1 773 534
Épargne nette	2 954 013

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	1 830
70 - Produits des services	20 500 108
74 - Subventions d'exploitation	458 769
75 - Autres produits de gestion courante	963 061
Total recettes de gestion courante	21 923 768
76 - Produits financiers	33
77 - Produits exceptionnels	193 780
Total recettes réelles de fonctionnement	22 117 580
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	122 584
Total recettes d'ordre de fonctionnement	122 584
Total recettes de fonctionnement	22 240 164

Les recettes réelles de fonctionnement s'établissent à 22,12 M€.

Chapitre 70 – Produits des services

Budget Eau - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 70 - Produits des services	20 500 108
Vente d'eau aux abonnés (part proportionnelle)	12 623 763
Redevance pour pollution d'origine domestique	4 358 898
Location des compteurs	910 648
Remboursement de frais par le budget principal et les budgets annexes	2 131 845
Autres produits de services	474 955

Les produits des services s'établissent en 2017 à 20,5 M€.

Les ventes d'eau représentent 12,6 M€, soit 61,5 % des recettes de ce chapitre sur la base de tarifs inchangés.

La redevance perçue au profit de l'Agence de l'Eau (pour pollution d'origine domestique) atteint 4,4 M€. Elle donne lieu à une dépense d'un montant quasi équivalent.

Les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget annexe de l'eau (2,1 M€) et remboursées, notamment par le budget annexe de l'assainissement (1,9 M€).

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment les locations de compteurs (911 K€), les frais d'accès au service (50 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (371 K€).

Chapitre 74 – Dotations et participations

Les recettes du chapitre 74 atteignent près de 460 K€ et comprennent principalement :

- la dotation 2017 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, pour le renouvellement des canalisations d'adduction d'eau potable entre Mailly Champagne et Rilly la Montagne (250 K€),
- les opérations de coopération décentralisée, versées par l'Agence de l'Eau pour le projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (98 K€),
- des subventions diverses de l'Agence de l'Eau pour des subventions attendues des communes, communautés et syndicats compétents en matière d'eau potable avant le 1^{er} janvier 2017, de l'animation des captages ... (94 K€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes au chapitre 75 s'établissent à 963 K€ et comportent notamment :

- le reversement de la part collectivité (ou « surtaxe ») pour les contrats de DSP VEOLIA et SUEZ Environnement repris des communes, communautés et syndicats compétents en matière d'eau potable avant le 1^{er} janvier 2017 (805 K€),
- les produits du domaine pour les antennes téléphoniques situées sur les châteaux d'eau (69 K€),
- les participations des agents pour les chèques restaurant (58 K€),
- la rémunération des exploitants versée par l'Agence de l'Eau au titre de l'année 2016 (31 K€).

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	4 939 154
012 - Charges de personnel	7 212 542
014 - Atténuations de produits	4 314 428
65 - Charges de gestion courante	215 306
Total dépenses de gestion courante	16 681 430
66 - Charges financières	297 928
67 - Charges exceptionnelles	410 674
Total dépenses réelles de fonctionnement	17 390 033
042 - Transferts entre sections	2 616 669
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 616 669
Total dépenses de fonctionnement	20 006 702

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 17,4 M€.

Chapitre 011 – Charges à caractère général

Budget Eau - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général dont	4 939 154
Achats d'eau	97 890
Fluides et carburants	766 058
Autres fournitures	294 036
BEA Couraux	188 981
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	155 206
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	407 738
Redevance versée aux agences de l'eau	1 352 954
Autres charges à caractère général	589 098
Remboursement de frais au budget principal	1 087 194

Le chapitre 011 atteint plus de 4,9 M€. Outre les charges liées au fonctionnement courant du service de l'eau, on peut citer :

- les redevances versées aux agences de l'eau (1,4 M€). Elles sont calculées sur la base des quantités d'eau consommées,
- les remboursements de frais correspondent aux charges supportées par le budget principal (1,1 M€) au profit du budget annexe de l'eau.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La masse salariale (7,2 M€) représente 41,4 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction.

Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour pollution d'origine domestique versée à l'Agence de l'Eau constitue l'unique poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 4,3 M€.

Cette redevance fait l'objet d'une recette quasi équivalente (au chapitre 70).

Chapitre 65 – Charges de gestion courante

Les charges de gestion courante (215 K€) comprennent essentiellement :

- les créances admises en non-valeur (45K€),
- les créances éteintes (21 K€),
- la compensation tarifaire versée à la Lyonnaise des Eaux sur le prix de l'eau facturé aux usagers de la commune de Cernay-les-Reims (150 K€).

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 297,9 K€ en 2017.

L'encours au 31 décembre 2017 est de 21,38 M€.

Cet encours résulte :

- de la reprise de la dette des EPCI et syndicats préexistants ainsi que du transfert de la dette communale au titre des compétences transférées,
- de la consolidation d'une enveloppe de 7,5 M€ avec la banque SAARLB (sur une durée de 15 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.55 %),
- des trois prêts Agence de l'Eau pour un montant total de 542 733 euros (sur une durée de 15 ans, à taux 0 %).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles atteignent plus de 410 K€ et comprennent principalement:

- les subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (projets ZORGHO) qui s'établissent à 109 K€,
- les régularisations effectuées sur la régie de l'eau annuellement (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...) pour un montant de 244 K€.

III. Les recettes d'investissement

Budget Eau - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
13 - Subventions d'investissement	1 436 816
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	8 042 733
23 - Immobilisations en cours	62 658
Total recettes d'équipement	9 542 207
165 - Dépôts et cautionnements reçus	3 311
10 - Dotations, fonds divers et réserves	57 518
106 - Réserves	5 931 423
27 - Autres immobilisations financières	288 004
Total recettes financières	6 280 257
021 - Virement de la section de fonctionnement	0
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 616 669
041 - Opérations patrimoniales	288 004
Total recettes d'investissement	18 727 137

Les subventions d'investissement atteignent plus de 1,4 M€.

Les subventions de l'Agence de l'Eau (1,2 M€) concernent les projets subventionnés suivants : les travaux d'adduction en eau potable Avaux-Auménancourt, le renouvellement de la conduite adduction venant de Couraux et l'interconnexion du réseau des communes de Taissy, Puisieux, Sillery et Prunay. Les subventions du Département pour divers travaux sur les réseaux d'eau potable engagés par les EPCI et syndicats préexistants ont représenté 135 K€.

Les recettes d'emprunt correspondent à la consolidation d'une enveloppe de 7,5 M€ et de trois prêts de l'Agence de l'Eau pour un montant global de 0,54 M€.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2017 atteint 1,78 M€.

Pour les autres recettes, il s'agit principalement des créances sur transfert de droit à déduction de TVA (288 K€), de la reprise des avances forfaitaires (63 K€).

IV. Les dépenses d'investissement

En 2017, la Communauté urbaine du Grand Reims a investi 7,4 M€ au titre du budget eau.

Parmi celles-ci, on notera particulièrement :

- **Les travaux d'accompagnement de voirie** (sur réseaux et ouvrages) pour **1,7 M €** qui consistent en la réparation ou la réhabilitation des réseaux.
- **Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains** qui ont nécessité le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eau et d'assainissement. A cet effet, **135 K € H.T** ont été nécessaires pour accompagner les différents projets 2017 : rue des Elus, avenue A. de Serbie, Chemin Vert à Reims.

Les travaux spécifiques comprennent :

- **Les travaux d'amélioration de la qualité de l'eau pour 3,3 M€ :**
 - le renouvellement de la conduite d'adduction venant de Couraux pour 2,6 M €,
 - les travaux de remise en état et de l'anti bélier d'Auménancourt pour 34 K€,
 - des études de détermination de l'aire d'alimentation du champ captant d'Auménancourt pour 39 K€,
 - la construction d'un réservoir d'eau potable à Warmeriville a nécessité 560 K€,
 - la mise en place de dispositifs anti-intrusion (capteurs et télésurveillance) sur les captages des sources de Romigny et Marfaux, les réservoirs de Lagery bas et Tramery et la sécurisation des sites de production et de stockage d'eau potable à Muizon pour 20 K€,
 - la protection de la ressource en eau de Tramery dans le cadre de la DUP pour 13 K€.

▪ **Les travaux d'extension des réseaux d'eau potable pour 36 K€ :**

- l'extension du réseau AEP à Auberive pour 20 K€,
- les travaux AEP d'extension de réseaux rue de Chalons et rue d'Alsace à Pontfaverger : 16 K€.

▪ **Les travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable pour 1,2 M€ :**

- les travaux de renouvellement de canalisation à Pévy : réservoir et poteau incendie pour **35 K€**,
- la pose d'une canalisation à Sarcy, chemin sous les Haies (extension pour construction) **pour 20 K**,
- des travaux sur les communes de Ludes et Mailly pour le renouvellement du réseau pour **895 K€**
- l'étude diagnostic du réseau de Sept-Saulx dont la pose de compteurs en élévation pour **27 K€**,
- le renouvellement de la canalisation rue des Grands Clos à Cauroy-les-Hermonville pour **66 K€**,
- le remplacement de canalisations à Reims pour **140 K€**.

On peut citer également les études d'entretien des réseaux d'eau potable (140 K€) et l'acquisition de matériels industriels et de matériels spécifiques (357 k€), dont 290 K€ pour l'acquisition de matériel spécifique d'exploitation (notamment pour l'achat des compteurs d'eau).

Partie 6 – Le budget de l’assainissement

Le budget annexe de l’assainissement retrace les recettes et les dépenses liées à la gestion du service public d’assainissement collectif et non collectif (SPANC).

Il regroupe :

- les anciens budgets annexes dédiés des EPCI fusionnés (RM, CCNC, CCRS, CCBB, CCAC, CCVCMR, CCCV, CCFAV),
- les budgets assainissement du SIVOM de Warmeriville.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Assainissement	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	26 335 722
Dépenses réelles de fonctionnement	16 013 652
Épargne brute	10 322 070
Remboursement de capital	3 895 063
Épargne nette	6 427 007

I. Les recettes de fonctionnement

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	3 727
70 - Produits des services	21 681 089
74 - Subventions d'exploitation	2 990 469
75 - Autres produits de gestion courante	1 401 297
Total recettes de gestion courante	26 076 582
76 - Produits financiers	124 702
77 - Produits exceptionnels	134 438
Total recettes réelles de fonctionnement	26 335 722
042 - Opérations d'ordre et de transfert entre sections	834 518
Total recettes d'ordre de fonctionnement	834 518
Total recettes de fonctionnement	27 170 240

Les recettes réelles de fonctionnement s’établissent à 26,34 M€.

Chapitre 70 – Produits des services

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 70 - Produits des services	21 681 089
Redevance d'assainissement collectif et non collectif	14 016 241
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	3 352 226
Contribution du budget principal au titre des eaux pluviales	3 870 606
Remboursement de frais	72 256
Autres produits des services	369 761

Les produits des services s'établissent en 2017 à 21,7 M€.

Le produit des redevances d'assainissement collectif et non collectif représente près de 65 % des recettes de ce chapitre, soit 14,02 M€, sur la base des tarifs inchangés.

La redevance perçue au profit de l'Agence de l'Eau pour la modernisation des réseaux de collecte atteint 3,3 M€. Elle donne lieu à une dépense d'un montant quasi équivalent.

La contribution du budget principal (3,9 M€) couvre la charge que représente la gestion des eaux pluviales par ce budget, le réseau d'assainissement étant en partie unitaire. Cette contribution est calculée en fonction des frais financiers et des dotations aux amortissements de l'année n-2 ainsi que des charges de fonctionnement de l'année n-1.

Les autres postes de ce chapitre concernent notamment le remboursement de frais par le budget principal (72 K€) et les remboursements des travaux réalisés pour le compte de tiers (368 K€).

Chapitre 74 – Dotations et participations

Budget Assainissement - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 990 469
Prime d'épuration	1 600 000
Subvention d'exploitation diverses	1 352 078
Aide Aquex	38 391

Les recettes du chapitre 74 atteignent 2,99 M€ et comprennent principalement par :

- la prime d'épuration versée par l'Agence de l'Eau (1,6 M€),
- la dotation 2017 du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (1,1 M€),
- les opérations de coopération décentralisée, avec les subventions versées par l'Agence de l'Eau pour le projet PASEP II - Projet d'Amélioration du Service de l'Eau Potable (98 K€),
- des subventions diverses de l'Agence de l'Eau, notamment pour les animations des réseaux d'assainissement (160 K€).

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes au chapitre 75 s'établissent à 1,4 M€ et comportent notamment :

- le reversement de la part collectivité (ou « surtaxe ») sur les contrats de DSP VEOLIA et SUEZ Environnement repris des communautés et syndicats compétents en matière d'assainissement avant le 1^{er} janvier 2017 (1,37 M€),
- les participations des agents pour les chèques restaurant (35 K€),

II. Les dépenses de fonctionnement

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	7 162 622
012 - Charges de personnel	3 836 050
014 - Atténuations de produits	3 568 900
65 - Charges de gestion courante	78 231
Total dépenses de gestion courante	14 645 804
66 - Charges financières	513 885
67 - Charges exceptionnelles	853 962
Total dépenses réelles de fonctionnement	16 013 652
042 - Transferts entre sections	2 678 864
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	2 678 864
Total dépenses de fonctionnement	18 692 516

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 16,02 M€.

Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Budget Assainissement - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
Chapitre 011 - Charges à caractère général	7 162 622
Electricité	1 401 552
Fluides et carburants	207 612
Produits de traitement et réactifs	609 136
Autres fournitures	532 713
Locaux (locations immobilières, charges locatives, nettoyage, gardiennage et impôts locaux)	108 932
Entretien, réparation maintenance sur biens mobiliers et immobiliers	400 609
Valorisation des boues	391 317
Autres charges à caractère général	556 058
Remboursement de frais aux autres budgets	2 954 692

Les dépenses du chapitre 011 atteignent 7,16 M€. Ces crédits concernent le fonctionnement général du service d'assainissement : électricité, carburants, achat de produits de traitement ...

En outre, on notera les remboursements de frais au budget de l'eau et au budget principal (2,95 M€) au titre des charges supportées par ces derniers en matière d'assainissement (exemple : personnels rémunérés sur le budget de l'eau et travaillant en partie sur les enjeux d'assainissement).

Chapitre 014 – Atténuation de produits

La redevance pour modernisation des réseaux de collecte versée à l'Agence de l'Eau constitue l'unique poste de dépense de ce chapitre et s'établit à 3,57 M€.

Cette redevance fait l'objet d'une recette quasi équivalente (au chapitre 70).

Chapitre 012 – Charges de personnel

Les charges de personnel atteignent un montant de 3,84 M€.

Elles représentent près de 24 % des dépenses réelles de fonctionnement. Il faut toutefois les rapprocher des charges de personnel du budget annexe de l'assainissement car les liens entre ces deux budgets annexes sont étroits du fait de l'affectation des agents au sein de la même direction.

Chapitre 66 – Charges financières

Les charges financières s'élèvent à 514 K€ en 2017.

A ce titre, on rappellera que l'encours au 31 décembre 2017 est de 28,15 M€.

Cet encours résulte :

- de la reprise de la dette des EPCI et syndicats préexistants au titre des compétences transférées,
- de la consolidation d'une enveloppe de 7,5 M€ avec la banque étrangère SAARLB (sur une durée de 15 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.55 %),
- des seize prêts Agence de l'Eau pour un montant total de 1 715 805 euros (sur une durée de 15 ans, à taux 0 %).

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles s'élèvent à 854 K€.

Elles correspondent principalement :

- au reversement aux propriétaires des subventions de l'Agence de l'Eau au titre de l'assistance au raccordement à l'assainissement à Prunay (433 K€),
- aux subventions versées dans le cadre des opérations de coopération décentralisée (283 K€) au Centre international d'études sur le développement local.
- les régularisations effectuées sur la régie de l'eau annuellement (remises exceptionnelles pour fuite, remboursements index inférieurs ou erronés, remboursements sur mensualisation ...) pour un montant de 127 K€.

III. Les recettes d'investissement

Budget Assainissement - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
13 - Subventions d'investissement	1 956 187
16 - Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	9 215 805
23 - Immobilisations en cours	112 760
Total recettes d'équipement	11 284 751
10 - Dotations et fonds divers	334
106 - Réserves	14 685 338
165 - Dépôts et cautionnements reçus	0
27 - Autres immobilisations financières	917 512
Total recettes financières	15 603 183
040 - Opérations d'ordre entre sections	2 678 864
041 - Opérations patrimoniales	917 512
Total recettes d'investissement	30 484 310

Les subventions d'investissement atteignent près de 2 M€.

Comme pour le budget annexe de l'eau, l'Agence de l'Eau est le principal financeur de ce budget annexe (1,6 M€) pour des diagnostics et des travaux courants sur les réseaux d'assainissement.

Les recettes d'emprunt (9,22 M€) correspondent à la consolidation d'une enveloppe de 7,5 M€ et de seize prêts de l'Agence de l'Eau pour un montant global de 1,72 M€.

Parallèlement, le montant du remboursement en capital sur 2017 atteint 3,90 M€.

Pour les autres recettes, il s'agit principalement des créances sur transfert de droit à déduction de TVA (918 K€), de la reprise des avances forfaitaires (113 K€).

IV. Les dépenses d'investissement

La Communauté urbaine du Grand Reims a investi 12,3 M€ en 2017 au titre du budget assainissement.

Parmi les principales dépenses :

- **Les travaux d'accompagnement de voirie** se sont élevés à 5,4 M€, ils correspondent aux investigations préalables permettant de définir les travaux de réparation ou de réhabilitation des réseaux.

- **Les travaux d'accompagnement des projets d'aménagements urbains** : ils ont nécessité le déplacement, le renforcement ou la réhabilitation préalable des réseaux d'eau et d'assainissement. A cet effet, 428 K€ ont été nécessaires pour accompagner les différents projets 2017 : (rue des Elus, avenue A. de Serbie, Chemin vert...à Reims).

- **Les travaux spécifiques** comprennent :

Les travaux de renouvellement des systèmes d'assainissement pour **2,7 M€** concernent notamment :

- les travaux de chemisage sur Ville-en-Tardenois et Chambrecy pour **116 K€** (total opération 260 K€),
- la STEP de Muizon Filière déshydratation pour **300 K€**,
- l'assainissement pour les communes de Trigny et Muizon pour **52 K€**,
- la reconstruction de la station d'épuration de Hermonville pour un montant total de **485 K€**,
- la reconstruction de la station d'épuration de Bétheniville pour un montant total de **560 K€** et la mise en place d'une canalisation de refoulement entre le poste rue Martelet et la station d'épuration pour **46 K€** (Montant global STEP Bétheniville : 1,2 M€ H.T),
- la construction de la station d'épuration du centre bourg à Mery Premecy pour **128 K€**,
- le curage des réseaux tous secteurs avant travaux pour **962 K€**.

Les travaux extension et renforcement des réseaux d'assainissement **pour 828 K€** concernent notamment:

- les travaux à Pontfaverger (extension de réseaux rue de Chalons et rue d'Alsace) pour **36 K€ HT**,
- le système d'assainissement de Merfy - Saint Thierry a été connecté à celui de Reims depuis la fin de l'année 2017 pour un montant de **300 K€**,
- les travaux de redimensionnement du réseau d'eaux usées rue Simon Dauphinot à Cormontreuil pour **492 K€**.

La création de nouveaux systèmes d'assainissement pour 2 M€ :

Il s'agit notamment :

- des travaux de reconstruction de la station d'épuration de Fismes pour 107 K€,
 - de la finalisation du projet d'assainissement de la commune de Prunay avec la mise en place d'un système d'assainissement sous vide suite à l'inexistence dans la commune d'un réseau d'assainissement collectif pour 28 K€,
 - des travaux de mise en place de l'assainissement collectif sur Courville, Mont-sur-Courville et Saint-Gilles qui ont débuté à hauteur de 1,7 M€,
 - des travaux d'assainissement de Lavannes qui ont débuté en 2017 pour 193 K€.
 - des travaux relatifs à l'assainissement collectif à Prouilly qui se sont poursuivis pour 30 K€.
- Les travaux SPANC : **190 K€**

Des travaux de réhabilitation concernant l'assainissement non collectif ont été réalisés au sein du secteur de Champagne Vesle.

Pour la partie « études et diagnostics », 159 K€ ont été réalisés en 2017 au sein des réseaux d'assainissement. Les études et diagnostics permettent l'élaboration d'une programmation pluriannuelle des travaux, d'une modélisation des réseaux existants, de la préservation du milieu naturel et des zonages réglementaires d'assainissement. Les dépenses relatives à la maîtrise d'œuvre concernant la réhabilitation et l'enquête parcellaire furent de 39 K€.

Partie 7 – Les budgets à vocation touristique

1. Le budget du Phare de Verzenay

L'objet de ce budget consiste en la gestion du musée et de l'espace de vente associé situé à Verzenay (pôle Vesle et Coteaux).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	331 899
Dépenses réelles de fonctionnement	325 477
Épargne brute	6 422
Remboursement de capital	0
Épargne nette	6 422

La section de fonctionnement

Budget Phare de Verzenay Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	1582
70 - Produits des services	180 357
74 - Dotations et participations	149 960
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	331 899
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	331 899
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement	331 899

Les principales recettes de fonctionnement sont les suivantes :

- les droits d'entrées : 88 K€,
- la vente de produits notamment la vente de Champagne : 91 K€,
- la participation de l'Etat au titre des contrats aidés : 11 K€.

Enfin, une participation du budget principal a été constatée à hauteur de 139 K€ pour assurer l'équilibre de ce budget.

Budget Phare de Verzenay	
Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	153 780
012 - Charges de personnel et frais assimilés	171 577
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	325 357
67 - Charges exceptionnelles	120
Total dépenses réelles de fonctionnement	325 477
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 385
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	3 385
Total dépenses de fonctionnement	328 862

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (172 K€),
- les charges de fonctionnement général du musée notamment l'achat de fournitures dédiées à la vente, l'énergie et les contrats de prestations de services (nettoyage des vitres, maintenance ascenseur, location de fontaines à eau...) pour 154 K€.

La section d'investissement

Budget Phare de Verzenay	
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
13 - Subventions d'investissement	144 143
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	144 143
10 - Dotations, fonds divers et réserves	35 001
Total recettes financières	35 001
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	3 385
Total des recettes d'investissement	182 528

Les recettes réelles d'investissement comprennent essentiellement le FCTVA (35 K€), et les subventions d'équipement du Département, de la Région, de RTE et de la réserve parlementaire (144 K€) pour l'aménagement du jardin remarquable.

Les dépenses d'investissement représentent 207 K€ en 2017.

Les crédits ont principalement été affectés à la réalisation du « Jardin remarquable » (170k€).

2. Le budget du Camping de Val de Vesle

Ce budget retranscrit les flux financiers liés à la gestion d'un camping de 50 emplacements, ouvert du 1er avril au 15 octobre, situé à Val-de-Vesle (pôle Vesle et Coteaux de la Montagne de Reims).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle	CA 2017
Recettes réelles d'exploitation	91 434
Dépenses réelles d'exploitation	86 643
Épargne brute	4 791
Remboursement de capital	0
Épargne nette	4 791

La section de fonctionnement

Budget Camping de Val de Vesle Recettes d'exploitation (en euros)	CA 2017
70 - Ventes de produits, prestations ...	87 239
74 - Subvention d'exploitation	3 573
75 - Autres produits de gestion courante	621
Total recettes de gestion courante	91 434
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles d'exploitation	91 434
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre d'exploitation	0
Total recettes d'exploitation	91 434

Parmi les recettes réelles de fonctionnement (91 K€), on peut citer les droits d'entrées pour 87 K€ et la participation de l'Etat au titre des contrats aidés.

Budget Camping de Val de Vesle	
Dépenses d'exploitation (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	33 786
012 - Charges de personnel et frais assimilés	52 857
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	86 643
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles d'exploitation	86 643
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 924
Total dépenses d'ordre d'exploitation	10 924
Total dépenses d'exploitation	97 566

Les dépenses de fonctionnement se concentrent sur deux postes principaux :

- la rémunération des personnels affectés au fonctionnement du site (53 K€),
- les charges de fonctionnement général du camping, notamment les fluides et la maintenance des équipements (34 K€).

La section d'investissement

Budget Camping de Val de Vesle	
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	10 924
Total des recettes d'investissement	10 924

Partie 8 – Les budgets à vocation patrimoniale

1. Le budget de la MARPA de Pargny les Reims

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion à Pargny-les-Reims (pôle Champagne Vesle) d'une unité de vie (24 places), non médicalisée, gérée par l'association de gestion de la MARPA les Sources.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget MARPA de Pargny les Reims	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	77 824
Dépenses réelles de fonctionnement	27 028
Épargne brute	50 796
Remboursement de capital	39 440
Épargne nette	11 357

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du site (loyers et remboursement de charges).

Budget MARPA de Pargny les Reims Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	1 184
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	76 640
Total recettes de gestion courante	77 824
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	77 824
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement	77 824

Au titre des dépenses, figure quasi exclusivement le remboursement des intérêts de la dette pour 24 K€.

Budget MARPA de Pargny les Reims	
Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	2 894
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	2 894
66 - Charges financières	24 133
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	27 028
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement	27 028

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement s'établissent à 25,7 K€.

Le remboursement en capital au titre de l'exercice s'établit à 39,4 K€.

L'encours de dette sur ce budget atteint 1 103 638 € au 31 décembre 2017.

Budget MARPA de Pargny les Reims	
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
10 - Dotations et fonds divers	3 836
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	40 564
Total recettes financières	44 400
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total des recettes d'investissement	44 400

Les recettes réelles d'investissement, de faible montant (3,9 K€), concernent exclusivement le FCTVA.

2. Le budget Pôle multiservices de Ville en Tardenois

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment situé à Ville-en-Tardenois (pôle Tardenois) dédié à la location de surfaces (esthéticienne, notaire, coiffeur...).

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	13 751
Dépenses réelles de fonctionnement	8 013
Épargne brute	5 738
Remboursement de capital	2 292
Épargne nette	3 446

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par les occupants du site (loyers et remboursement de charges).

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	3 209
75 - Autres produits de gestion courante	10 542
Total recettes de gestion courante	13 751
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	13 751
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement	13 751

Au titre des dépenses, figure l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière.

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	
Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	8 013
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	8 013
66 - Charges financières	1
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 013
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement	8 013

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont quasi nulles.

Le remboursement en capital au titre de l'exercice s'établit à 2,3 K€.

Au terme de l'exercice, ce budget annexe ne supporte plus aucune dette.

Budget Pôle multiservices Ville en Tardenois	
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	280
Total recettes d'équipement	280
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total des recettes d'investissement	280

Les recettes réelles d'investissement, de faible montant, concernent le versement d'un dépôt de garantie lié aux locations des cellules.

3. Le budget Développement Economique – Bail commercial de Muizon

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment industriel situé à Muizon (pôle Champagne Vesle) dédié à :

- L'hébergement d'une association, l'atelier et la main, chargée de sensibiliser aux métiers de l'artisanat,
- La location à une entreprise de surgelés.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	22 680
Dépenses réelles de fonctionnement	8 084
Épargne brute	14 597
Remboursement de capital	5 562
Épargne nette	9 034

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'occupant du bâtiment.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	240
75 - Autres produits de gestion courante	22 440
Total recettes de gestion courante	22 680
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	22 680
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement	22 680

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti, d'assurance mais aussi de paiement de la taxe foncière ;
- le remboursement des intérêts de la dette pour 5 K€.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon		CA 2017
Dépenses de fonctionnement (en euros)		
011 - Charges à caractère général		3 081
65 - Charges de gestion courante		0
Total dépenses de gestion courante		3 081
66 - Charges financières		5 003
67 - Charges exceptionnelles		0
Total dépenses réelles de fonctionnement		8 084
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		0
Total dépenses de fonctionnement		8 084

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont nulles.

Le remboursement en capital au titre de l'exercice s'établit à 5,6 K€.

L'encours de dette sur ce budget atteint 76 355 € au 31 décembre 2017.

Budget Budget Dév Eco - Bail commercial de Muizon		CA 2017
Recettes d'investissement (en euros)		
16 - Emprunts et dettes assimilées		0
Total recettes d'équipement		0
10 - Dotations et fonds divers		0
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		8 601
Total recettes financières		8 601
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections		0
Total des recettes d'investissement		8 601

Aucune recette d'investissement n'est à constater sur cet exercice.

4. Le budget Z.A. de Poilly

Ce budget retrace les flux financiers liés à la gestion d'un bâtiment artisanal situé dans la zone artisanale de Poilly (pôle Tardenois). Le bâtiment est occupé par une scierie.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget ZA de Poilly	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	52 818
Dépenses réelles de fonctionnement	13 521
Épargne brute	39 297
Remboursement de capital	19 228
Épargne nette	20 069

La section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement retracent les loyers payés par l'artisan occupant le bâtiment.

On peut noter la reprise partielle de provision (6 249 €) qui est à nouveau réalisée en 2017. Cette dernière avait été constituée en 2012 au regard de retard de paiement afférent en loyer. Elle est reprise, année après année, sur la base du plan d'apurement établi.

Budget ZA de Poilly Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	4 093
75 - Autres produits de gestion courante	48 725
Total recettes de gestion courante	52 818
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	52 818
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	6 249
Total recettes d'ordre de fonctionnement	6 249
Total recettes de fonctionnement	59 067

Au titre des dépenses, figurent :

- l'ensemble des charges relevant du propriétaire en matière d'entretien du bâti mais aussi de paiement de la taxe foncière,
- le remboursement des intérêts de la dette pour 5 K€.

Budget ZA de Poilly	
Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	8 550
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	8 550
66 - Charges financières	4 971
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 521
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement	13 521

La section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont nulles.

Le remboursement en capital au titre de l'exercice s'établit à 19,2 K€.

L'encours de dette sur ce budget atteint 74 222 € au 31 décembre 2017.

Budget ZA de Poilly	
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total des recettes d'investissement	0

Aucune recette d'investissement n'est à constater sur cet exercice.

Partie 9 – Les budgets à vocation économique

1. Le budget de la ZAC de Bezannes

La ZAC de Bezannes représente 172 hectares dédiés aux services, à l'habitat et aux loisirs (golf).

La section de fonctionnement

Budget ZAC Bezannes - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	9 375 666
75 - Autres produits de gestion courante	5 543
Total recettes de gestion courante	9 381 209
77 - Produits exceptionnels	17
Total recettes réelles de fonctionnement	9 381 226
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 214 392
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 110
Total recettes d'ordre de fonctionnement	12 259 503
Total recettes de fonctionnement	21 640 728

Les recettes de fonctionnement comprennent notamment 9,4 M€ de cessions de terrains et 12,2 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	2 793 616
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	2 793 616
66 - Charges financières	45 110
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 838 727
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 756 891
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	45 110
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	18 802 002
Total dépenses de fonctionnement	21 640 728

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2,8 M€ et comprennent notamment :

- 1,3 M€ de travaux de voirie,
- 420 K€ de travaux d'espaces verts,
- 304 K€ de travaux sur réseaux secs,
- 163 K€ de travaux de signalisation,
- 435 K€ de remboursement de frais au budget principal.

Les frais financiers représentent 45 K€ sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2017.

La section d'investissement

Budget ZAC Bezannes - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	18 756 891
Total recettes d'investissement	18 756 891

Les recettes d'investissement, d'un montant de 18,8 M€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget ZAC Bezannes - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	5 860 839
Total dépenses d'équipement	5 860 839
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	12 214 392
Total dépenses d'investissement	18 075 231

Les dépenses d'investissement d'un montant de 18,1 M€, comprennent pour 12,2 M€ d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains et 5,9 M€ de remboursement d'avances au budget principal.

Pour mémoire, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal. Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2017 s'élève à 8 M€.

2. Le budget du parc d'activités de la Malle

Le parc d'activités de la Malle est constitué de 15 hectares à vocation artisanale et industrielle à Saint-Brice-Courcelles.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activites de la Malle - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	0
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 895
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 505
Total recettes d'ordre de fonctionnement	46 400
Total recettes de fonctionnement	46 400

Les recettes de fonctionnement, d'un montant de 46,4 K€, comprennent essentiellement les opérations d'ordre liées à la gestion de stocks de terrains.

Budget Parc d'Activité de la Malle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	9 390
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	9 390
66 - Charges financières	18 505
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	27 895
042 - Opérations d'ordre transférées entre section	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 505
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	18 505
Total dépenses de fonctionnement	46 400

D'un montant global de 27,9 K€, les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- le remboursement de frais au budget principal (8,2 K€),
- les frais financiers à hauteur de 18,5 K€ sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2017.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Malle - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	27 895
Total recettes d'équipement	27 895
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'investissement	27 895

Les recettes d'investissement, d'un montant de 27,9 K€, comprennent uniquement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal.

Tout comme le budget annexe de la ZAC de Bezannes, le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2017 s'élève à 4,3 M€.

Budget Parc d'Activités de la Malle - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2017
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	27 895
Total des dépenses d'investissement	27 895

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 27,9 K€.

3. Le budget du parc d'activités de la Husselle

Le parc d'activités de la Husselle est composé de 2 tranches (24,5 hectares au total) à vocation artisanale à Bétheny.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	0
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	130 393
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 157
Total recettes d'ordre de fonctionnement	148 550
Total recettes de fonctionnement	148 550

Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (131 K€).

Budget Parc d'Activité de la Husselle - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	112 236
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	112 236
66 - Charges financières	18 157
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	130 393
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	18 157
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	18 157
Total dépenses de fonctionnement	148 550

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 131 K€ et comprennent notamment :

- le remboursement de frais au budget principal (107 K€),
- les frais financiers à hauteur de 18,2 K€ sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2017.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	130 393
Total recettes d'équipement	130 393
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'investissement	130 393

Les recettes d'investissement, d'un montant de 131 K€, comprennent uniquement la constatation d'une nouvelle avance du budget principal.

Tout comme les autres budgets annexes de ZAC et parcs d'activités (ex Reims Métropole), le besoin d'emprunt est géré via une avance remboursable au budget principal.

Le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2017 s'élève à 4,3 M€.

Budget Parc d'Activités de la Husselle - Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total dépenses d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	130 393
Total dépenses d'investissement	130 393

Les dépenses d'investissement sont constituées uniquement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 131 K€.

4. Le budget du parc d'activités Pierre de Coubertin

Le parc d'activités Pierre de Coubertin comprend 22 hectares. Ce parc d'activité avait initialement une vocation médico-sociale qui a été élargie récemment à l'habitat. Il est situé à Cormontreuil.

La section de fonctionnement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	2 880 324
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	2 880 324
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	2 880 324
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000
Total recettes d'ordre de fonctionnement	3 000
Total recettes de fonctionnement	2 883 324

On relèvera que les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement 2,9 M€ de cessions de terrains.

Il est à noter que ce parc d'activités, initialement à vocation médico-sociale, prévoit une recette prévisionnelle de l'ordre 8,7 M€ dans le cadre de projets d'habitation, étalée sur 3 exercices.

Budget Parc d'Activité Pierre de Coubertin Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	10 299
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	10 299
66 - Charges financières	3 000
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	13 299
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 614 000
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	3 000
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	1 617 000
Total dépenses de fonctionnement	1 630 299

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 13,3 K€ et comprennent notamment :

- le remboursement de frais au budget principal (8,3 K€),
- les frais financiers à hauteur de 3 K€ sur le stock des avances constatées au 31 décembre 2017.

La section d'investissement

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin	
Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	1 614 000
Total recettes d'investissement	1 614 000

Les recettes d'investissement, d'un montant de 1,6 M€, concernent exclusivement des opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains.

Budget Parc d'Activités Pierre de Coubertin	
Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 614 000
Total dépenses d'équipement	1 614 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total dépenses d'équipement	1 614 000

Les dépenses d'investissement, d'un montant de 1,6 M€, comprennent uniquement le remboursement d'avances au budget principal.

A l'issue de cet exercice, le stock d'avance remboursable au 31 décembre 2017 est soldé.

5. Le budget Z.A. les Grands Longérons

La Z.A. « les Grands Longérons » est un espace de 3,5 hectares dédié à l'artisanat, l'industrie et les services situé à Fismes.

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	0
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Total recettes d'ordre de fonctionnement	0
Total recettes de fonctionnement	0

Aucune recette de fonctionnement n'est à constater.

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	8 519
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	8 519
66 - Charges financières	0
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	8 519
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	0
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	0
Total dépenses de fonctionnement	8 519

D'un montant global de 8,5 K€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent les derniers travaux (raccordements électriques, mise en accessibilité). Il est à noter que cette zone est en phase de clôture.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons	
Recettes d'investissement (en euros)	
	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'investissement	0

Budget Zone d'Activités les Grands Longérons	
Dépenses d'investissement (en euros)	
	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total dépenses d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total des dépenses d'investissement	0

Aucune recette ni dépense d'investissement n'est à constater.

6. Le budget Z.A. du Val des Bois

Créée en 1995, la ZA du Val des Bois comprend une trentaine d'hectares (tranches 1 à 5), localisés sur les communes d'Isles-sur-Suipe et de Warmeriville (pôle Vallée de la Suipe).

La section de fonctionnement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	0
74 - Dotations et participations	0
75 - Autres produits de gestion courante	0
Total recettes de gestion courante	0
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	0
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	821 382
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 579
Total recettes d'ordre de fonctionnement	831 962
Total recettes de fonctionnement	831 962

Les recettes de fonctionnement comprennent essentiellement les opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains (0,8 M€).

Budget Zone d'Activités du Val des Bois Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	810 803
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	810 803
66 - Charges financières	10 579
67 - Charges exceptionnelles	0
Total dépenses réelles de fonctionnement	821 382
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
043 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement	10 579
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	10 579
Total dépenses de fonctionnement	831 962

D'un montant global de 0,8 M€, les dépenses réelles de fonctionnement concernent la viabilisation de terrain (travaux de voirie, travaux sur réseaux secs ou humides) et les charges financières.

La section d'investissement

Budget Zone d'Activités du Val des Bois	
Recettes d'investissement (en euros)	
	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	0
Total recettes d'investissement	0

Aucune recette d'investissement n'est à constater.

Budget Zone d'Activités du Val des Bois	
Dépenses d'investissement (en euros)	
	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000
Total dépenses d'équipement	1 000 000
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	821 382
Total des dépenses d'investissement	1 821 382

Les dépenses d'investissement sont constituées :

- du remboursement du capital in fine de 1 M€ (emprunt de 2 ans, souscrit en 2015 auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 1,42%),
- d'opérations d'ordre liées à la gestion des stocks de terrains pour 0,8 M€.

Partie 10 – Les autres budgets annexes

1. Le budget de l'archéologie

Ce budget retrace les dépenses et recettes liées aux opérations de fouilles archéologiques réalisées par la communauté urbaine pour ses besoins propres ou en tant qu'opérateur économique intervenant dans le champ concurrentiel.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Archéologie	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	1 899 040
Dépenses réelles de fonctionnement	2 103 020
Épargne brute	-203 980
Remboursement de capital	0
Épargne nette	-203 980

La section de fonctionnement

Budget Archéologie - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
013 - Atténuation de charges	9 469
70 - Produits des services	1 857 792
74 - Dotations et participations	28 634
75 - Autres produits de gestion courante	3 145
Total recettes de gestion courante	1 899 040
77 - Produits exceptionnels	0
Total recettes réelles de fonctionnement	1 899 040
Total recettes de fonctionnement	1 899 040

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à près de 1,9 M€.

Elles concernent principalement :

- le produit des fouilles archéologiques (1,5 M€),
- le remboursement des prestations effectuées pour le compte des aménageurs (331 K€),
- les subventions accordées au titre de l'archéologie préventive (29 K€).

Budget Archéologie - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	880 802
012 - Charges de personnel	1 217 402
65 - Charges de gestion courante	0
Total dépenses de gestion courante	2 098 204
67 - Charges exceptionnelles	4 816
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 103 020
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	49 774
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	49 774
Total dépenses de fonctionnement	2 152 794

Les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 2,1 M€. Elles sont essentiellement constituées des charges à caractère général et des charges de personnel s'élevant respectivement à 881 K€ et 1,22 M€.

Les charges à caractère général concernent principalement :

- les prestations refacturées aux aménageurs (426 K€),
- le remboursement de frais au budget principal (161 K€),
- et les charges de gestion courante liées aux locaux, aux moyens informatiques et aux chantiers de diagnostics et de fouilles (285 K€).

La section d'investissement

Budget Archéologie - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
10 - Dotations et fonds divers	1 357
Total recettes financières	1 357
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	49 774
Total recettes d'investissement	51 131

Les recettes réelles d'investissement, de faible montant, concernent exclusivement le FCTVA.

En 2017, les investissements courants s'élèvent à 26,1 K€.

2. Le budget de la boucle locale de télécommunication (aménagement numérique)

Ce budget retrace les dépenses liées aux infrastructures de Montée En Débit et de Très Haut Débit ainsi que les recettes commerciales liées à leur exploitation par les opérateurs de télécommunication.

Equilibre général de la section de fonctionnement

Budget Boucle Locale	CA 2017
Recettes réelles de fonctionnement	951 804
Dépenses réelles de fonctionnement	275 264
Épargne brute	676 540
Remboursement de capital	0
Épargne nette	676 540

La section de fonctionnement

Budget Boucle Locale - Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2017
70 - Produits des services	573 150
Total recettes de gestion courante	573 150
77 - Produits exceptionnels	378 654
Total recettes réelles de fonctionnement	951 804
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	8 315
Total recettes d'ordre de fonctionnement	8 315
Total recettes de fonctionnement	960 119

Les produits des services, soit 573 K€, représentent l'essentiel des recettes de ce budget et concernent les versements des opérateurs pour la location et la mise en service de la fibre, ainsi que la location de locaux techniques.

Il avait été acté par la CLECT du 2 octobre 2015 de l'ex communauté d'agglomération Reims Métropole que les résultats du budget annexe de la Ville de Reims clôturé en décembre 2012 du fait du transfert de compétence correspondant à Reims Métropole seraient reversés à cette dernière sur deux exercices. L'année 2017 constate la dernière année du reversement de cet excédent (soit 379 K€ sur 757 K€).

Budget Boucle Locale - Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2017
011 - Charges à caractère général	99 700
Total dépenses de gestion courante	99 700
67 - Charges exceptionnelles	175 564
Total dépenses réelles de fonctionnement	275 264
042 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	77 083
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	77 083
Total dépenses de fonctionnement	352 347

D'un montant de 275 K€, les dépenses réelles de fonctionnement du budget de la boucle locale concernent principalement les frais de gestion courante (fluides, maintenance des équipements, frais de gardiennage), les travaux de raccordements pour les opérateurs (66 K€) et le remboursement de frais aux autres budgets (11 K€).

La section d'investissement

Budget Boucle Locale - Recettes d'investissement (en euros)	CA 2017
16 - Emprunts et dettes assimilées	0
Total recettes d'équipement	0
040 - Opérations d'ordre de transferts entre sections	77 083
Total recettes d'investissement	77 083

Aucune recette réelle d'investissement n'a été constatée sur cet exercice.

Les dépenses d'investissement représentent 262 K€ en 2017 :

- 158 K€ pour le projet « Montée en débit/ SLAN » concernent les travaux de raccordement à la fibre optique pour Cernay les Reims, Trois Puits, Champfleury
- 93 K€ concernent le déplacement d'un local opérateur « réseau Jupiter » situé dans le bâtiment Reims 2000 vers le local technique rue de Courlancy. Cette opération a été rendue nécessaire par la cession du bâtiment Reims 2000.

ANNEXES

Annexe 1 : flux financiers liés à la mutualisation

Annexe 2 : la dette de la Communauté urbaine du Grand Reims

ANNEXE 1 : flux financiers liés à la mutualisation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims					
		budget principal				budget principal					
flux Ville / CU	flux Communauté urbaine du Grand Reims	dépenses		recettes		dépenses		recettes			
				4 497 532			26 671 075	principal (2)	22 417 936	principal (1)	3 051 784
				<i>dont</i>		<i>depuis VDR (2)</i>	22 417 936		<i>dont</i>		
				<i>vers Ville de Reims 012</i>	2 745 033				<i>chap 012</i>	18 888 938	
				<i>vers Ville de Reims 011</i>	306 751		<i>depuis autres communes (2')</i>	443 221		<i>chap 011</i>	3 528 998
				sous total VDR (1)	3 051 784						
				<i>vers autres communes 012</i>	373 873						
				<i>vers autres communes 011</i>	313 742						
				sous autres communes (1')	687 614						
				<i>vers transports</i>	-		<i>recettes depuis BA (4)</i>	3 809 918			
				<i>vers eau</i>	259 762						
				<i>vers assainissement</i>	72 022						
				<i>vers archéologie</i>	61 692						
				<i>vers ordure ménagère</i>	364 658						
				sous total BA (3)	758 134						
		budgets annexes									
		dépenses (vers principal)		recettes (depuis principal)							
		Eau	1 087 194	Transport	-						
		Assainissement	1 082 609	Eau	259 762						
		Transport	324 209	Assainissement	72 022						
		Bezannes	434 562	Archéologie	61 692						
		Malle	8 153	OM	364 658						
		OM	586 521	TOTAL (3)	758 134						
		Archéologie	160 507								
		Husselle	106 864								
		Coubertin	8 323								
		Boucle	10 976								
		TOTAL (4)	3 809 918								
		budgets annexes									
		dépenses		recettes							
		assainissement depuis eau	1 872 083	eau depuis assainissement	1 872 083						

(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine

(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine

(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)

(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)

(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal

(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes

ANNEXE 2 : la dette de la Communauté urbaine

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Communauté urbaine du Grand Reims a eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Elle optimise l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

En 2017, les collectivités ont eu recours à l'emprunt à hauteur de près de 14 milliards d'euros. Ce niveau est le plus faible depuis 2004. Les collectivités ont pu réduire leurs besoins d'emprunt grâce à une forte maîtrise des dépenses de gestion et à des recettes de fonctionnement plus dynamiques.

La baisse des coûts de financement long terme pour les collectivités constatée depuis quelques années s'est confirmée en 2017. Cette baisse s'explique d'une part, par des taux d'intérêts qui sont restés bas et d'autre part, par une concurrence toujours accrue entre les prêteurs, avec des offres de financement diversifiées notamment en termes de maturité et de période de mobilisation.

Le contexte de financement est resté favorable pour le secteur public local d'où un coût de ressources financières minoré.

En 2017, les collectivités ont emprunté au taux moyen historiquement bas de 1.15% contre 1.18% en 2016. Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 1.16%.

1 - Des taux toujours à leurs plus bas niveaux :

Après une baisse importante et continue des taux depuis 2014, les taux sont restés très bas en 2017.

L'EONIA, passé en territoire négatif depuis septembre 2014 s'est stabilisé, il était à -0.33% fin 2016 et à -0.35% fin 2017. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, sont eux aussi restés stables.

Les taux longs poursuivent leur évolution à la baisse. L'EURIBOR 12 mois affichant des valeurs négatives depuis juin 2016 avec un niveau de taux à -0.05% est passé à -0.19% fin 2017.

Concernant les taux fixes, le taux d'intérêt d'un emprunt amortissable à 15 ans était de 0.75%, hors marge bancaire avec amortissement progressif en décembre 2017. Début avril 2018, après une augmentation des taux en début d'année, ce taux cote à 1%.

Les taux devraient rester à ces niveaux bas sur la majeure partie de l'année 2018 avec ensuite, une hausse modérée et très progressive des taux longs.

- Evolution des principaux taux depuis 2012 :

	31/12/12	31/12/13	31/12/14	30/06/15	31/12/15	30/06/16	31/12/16	30/06/17	31/12/17
Taux BCE	0,75%	0,25%	0,05%	0,05%	0,05%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EONIA	0,13%	0,45%	0,14%	-0.06%	-0.13%	-0.29%	-0.33%	-0.35%	-0.35%
TAG 3 mois (Taux Annuel Glissant)	0,08%	0,12%	-0.02%	-0.09%	-0.16%	-0.34%	-0.35%	-0.36%	-0.36%
EURIBOR 12 mois	0,55%	0,56%	0,33%	0.16%	0.06%	-0.05%	-0.08%	-0.16%	-0.19%
TEC 10 ans (Taux à Echéances Constantes)	1,98%	2.50%	0.86%	1.21%	1.01%	0.25%	0.68%	0.80%	0.68%

2 – Une offre de financement importante et diversifiée :

Les offres de crédits proposées aux collectivités sont toujours nombreuses et ont largement couvert leurs besoins de financement.

Les coûts de financement restent faibles sous l'effet de taux d'intérêt bas et du maintien d'une concurrence forte entre les prêteurs dans un contexte de recours à l'emprunt en baisse.

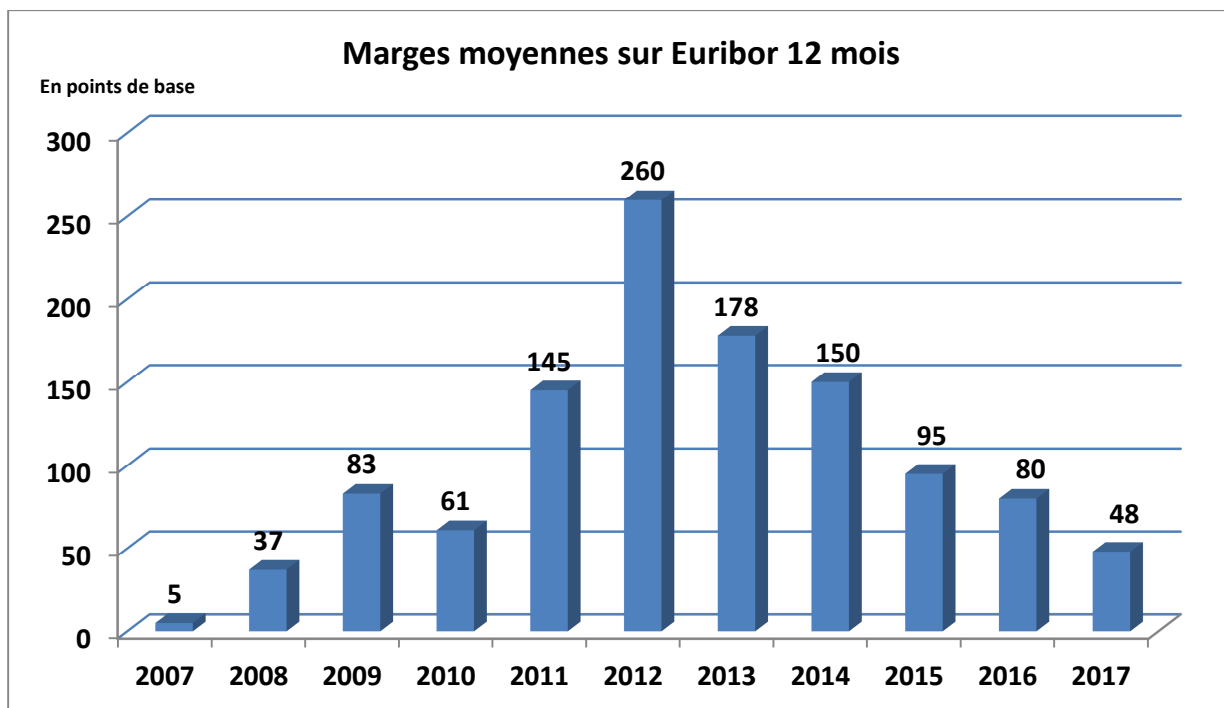
La Banque Postale a renforcé son positionnement et représente à elle seule un quart des financements à long terme accordés aux collectivités locales.

La Banque Européenne d'Investissement et la Caisse des Dépôts et Consignations sont en cumulé, également proches des 25% et sont en progression par rapport à 2016.

La Caisse des Dépôts et Consignations voit son enveloppe de financement sur fonds d'Epargne de 20 milliards, destinée aux collectivités prolongée jusqu'en 2020. Cette enveloppe reste concurrentielle dès lors que les projets financés portent sur des durées de 25 ans et plus.

L'Agence France Locale reste stable et couvre environ 4% des besoins de financement des collectivités.

Avec toujours une très forte concurrence entre les sources de financements, les collectivités ont bénéficié, au même titre que de faibles taux d'intérêts, de la réduction des marges pratiquées par les banques. Alors que les niveaux de taux restaient stables en 2017, la marge bancaire moyenne sur EURIBOR 12 mois a encore baissé et est passée sous le seuil des 0.50%.



(Données Finances Active)

3 – Evolution de l’encours suite à la création de la communauté urbaine :

Suite à la création de la Communauté urbaine du Grand Reims au 1er janvier 2017, les communautés de communes et les syndicats dissous (eau, scolaire, ordures ménagères) ont transféré à la communauté urbaine un encours de dette de près de 33.8 M€.

De même, le transfert de compétences des communes vers la communauté urbaine notamment en matière de soutien et d’aides aux établissements d’enseignement supérieur, de création, aménagement et entretien de voirie, s’est également accompagné d’un transfert de dette soit réel, soit théorique.

Lorsque les contrats de prêts faisaient spécifiquement état de la compétence financée (travaux de voirie par exemple), ceux-ci étaient transférés directement à la Communauté urbaine sur la base des capitaux restant dus au 1er janvier 2017. Ainsi, un encours réel de 13.1 M€ a été transféré de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine dans le cadre du transfert de Sciences Po. Les autres communes, ont quant à elles, transférés plus de 6.18 M€ d’encours réel au titre notamment du transfert de la compétence voirie.

Lorsque les communes n'ont pas pu identifier des emprunts spécifiques destinés au financement des compétences transférées, des modalités de transfert de dette théorique ont été arrêtées. Un encours théorique de 51.44 M€ a été transféré à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert de compétences de création, aménagement et entretien de voirie, d'aménagement, d'entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage (AAGV) et des services incendie et secours (CPI).

A l'inverse, des compétences préalablement exercées par les Communautés de communes dissoutes ont été restituées aux communes. Il s'agit de la compétence entretien des églises pour les communes de la Communauté de communes Ardre et Chatillonnais hormis les communes de Lhéry et Jonquery, et de la compétence scolaire pour les communes de Gueux et Muizon. Là encore, un transfert de dette théorique a été effectué avec un transfert d'encours de 264 729 € au titre de la compétence scolaire et 59 583 € au titre de l'entretien des églises.

Ces opérations de transfert ont impacté fortement l'encours global de la Communauté urbaine.

Alors que l'encours global s'élevait au 31 décembre 2016 à 59.5 M€, il est passé du fait de ces transferts à 117.4 M€ auquel il faut ajouter l'encours théorique transféré pour atteindre un total de 163.7 M€

	COMMUNAUTE URBAINE	
	Encours au 01/01/2017	Encours au 31/12/2017
Budget Principal – dette réelle	69 969 221.25 €	64 702 367.22 €
Budget Principal – dette globalisée remboursée aux communes	51 442 431.06 €	46 591 086.55 €
Budget Principal – dette globalisée remboursée par les communes	-324 312.30 €	-276 420.49 €
Budget Principal – encours net	121 087 340.01 €	111 017 033.28 €
Budget Eau Potable	15 108 317.28 €	21 377 516.15 €
Budget Assainissement	22 828 515.63 €	28 149 257.44 €
Budget Ordures Ménagères	2 380 535.59 €	1 925 223.54 €
Budget ZA Poilly	93 450.55 €	74 222.80 €
Budget Bail commercial Muizon	81 918.02 €	76 355.83 €
Budget MARPA	1 143 078.02 €	1 103 638.16 €
Budget Val des Bois	1 000 000.00 €	0.00 €
Budget Pôle Multiservices	2 291.68 €	0.00 €
TOTAL ENCOURS GLOBAL NET	163 725 446.78 €	163 723 247.20 €

Au même titre que l'évolution de l'encours global qui a été multiplié par 2.75, la charge d'intérêts a évolué dans les mêmes proportions. Elle s'élève à 4.2 M€ en 2017 contre 1.6 M€ en 2016.

4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion 2017

- Emprunts encaissés : **30 537 538 €**

Sur le budget Principal : **13 279 000 €**

- Prêt CDC : 13 200 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur le Livret A + 1% (financement LGV Est)
- Prêt Agence de l'Eau : 79 000 €, sur une durée de 15 ans, à taux 0% (financement création Azhurev)

Sur le budget Eau : **8 042 733 €**

- Prêt SAARLB : 7 500 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.55%
- 3 prêts Agence de l'Eau : 542 733 €, sur une durée de 15 ans, à taux 0% (financement réhabilitation réservoir Croix Rouge, et AEP Couraux)

Sur le budget Assainissement : **9 215 805 €**

- Prêt SAARLB : 7 500 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.55%
- 16 prêts Agence de l'Eau : 1 715 805 €, sur une durée de 15 ans, à taux 0% (financement réhabilitation réseaux eaux usés, travaux dans les stations d'épuration)

Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2017 : **20 M€**

- Prêt Caisse d'Epargne : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 1.22%, date limite d'appel des fonds : juin 2018,
- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0.42%, date limite d'appel des fonds : juin 2019.

5 – Stratégie de gestion de dette :

La stratégie de gestion de dette de la Communauté urbaine doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%,
- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

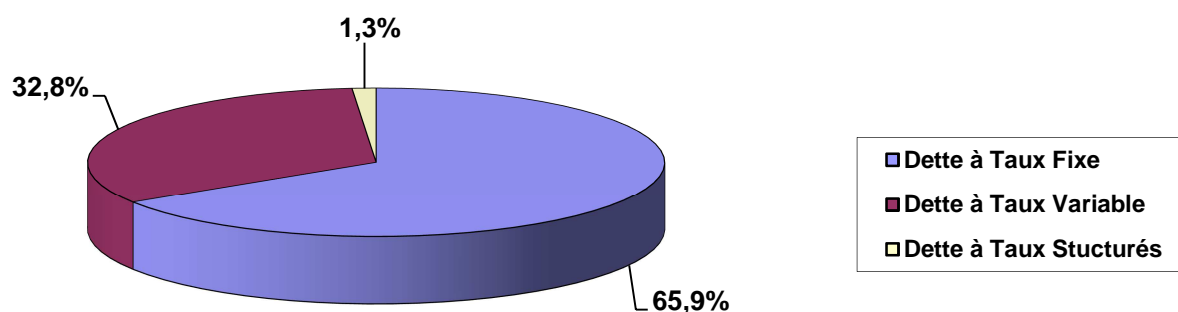
Sur la base de l'encours global, le ratio encours / autofinancement brut est de 2.12 années pour le budget principal.

Selon la charte Gissler, la répartition de l'encours de la Communauté urbaine est classée à 98.7% en A1 et 1.3% en B1,

Le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

Le classement de l'encours en B1 correspond à un prêt à taux fixe avec barrière simple sur Euribor sans effet de levier.

L'encours global net au 31 décembre 2017 se présente de la façon suivante :



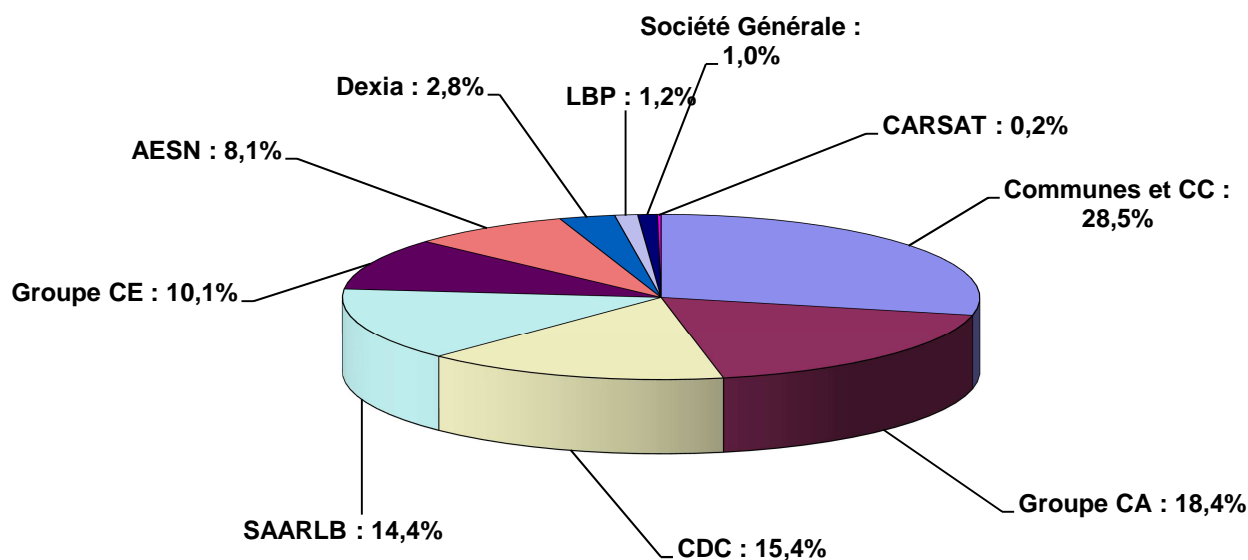
Le respect de l'équilibre 50% taux fixe, 50% taux variable s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Cependant, les transferts de dette liés au transfert effectif de contrats et les transferts de dette théorique ont modifié cette exposition à 50/50. Les encours transférés par les communautés de communes, les communes et les syndicats correspondent à de la dette pour plus de deux tiers à taux fixe. L'encours théorique a entièrement été calculé sur la base de taux fixes.

Le taux moyen de l'encours global net de la Communauté urbaine au 31 décembre 2017 est de 2,26% alors qu'il était de 2.11% fin 2016. Cette augmentation, au même titre que l'exposition de l'encours, est liée aux transferts de dette.

La communauté urbaine reste néanmoins légèrement en dessous du taux moyen de la strate des villes et EPCI de plus de 100 000 habitants qui est de 2.29%, ainsi que du taux moyen de la dette de l'ensemble des collectivités qui s'élève à 2.37%.

La répartition de l'encours global net au 31 décembre 2017 par prêteur est la suivante :



La part de l'encours à rembourser aux communes, concernant notamment la dette théorique, représente près de 29 % de l'encours global.

Le groupe Crédit Agricole reste le premier prêteur traditionnel de la collectivité avec plus de 18% de l'encours. La Caisse des dépôts et Consignations se retrouve en 2017 en deuxième position. Toutefois, compte tenu des remboursements anticipés qui seront effectués en 2018 auprès de cet établissement, cette position ne perdurera pas.

A noter que la Communauté urbaine dispose de 8% de son encours à taux 0% auprès de l'Agence de l'Eau.